

PRO SENECTUTE

# Observatoire

La pauvreté des personnes âgées en Suisse 2022

Rapport partiel 1



## Avant-propos

Aujourd'hui, les études de la Confédération offrent d'ores et déjà une base détaillée concernant la situation financière de la population âgée. Cependant, elles présentent deux points faibles : le premier concerne leur actualité, le second la couverture spatiale. Ainsi, la dernière étude relative à la pauvreté des personnes âgées de l'Office fédéral de la statistique (Guggisberg & Häni 2020) s'appuie sur l'enquête SILC réalisée en 2018 et sur d'autres données de l'OFS (enquête sur le budget des ménages, statistique des nouvelles rentes, statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, etc.) entre 2018 et 2019. L'étude de Wanner et Gerber (2022) repose quant à elle sur des données couvrant la période allant de 2012 à 2015. En outre, dans les deux cas, les bases de données utilisées sont conçues de manière à être représentatives de la Suisse, mais non pour mettre en évidence des disparités cantonales. Les études, qui fournissent en 2022 les bases empiriques du débat sociopolitique et sociétal, reflètent par conséquent une situation qui remonte à trois ans dans le meilleur des cas et à sept ans dans le pire des cas, la diversité cantonale n'étant pas du tout prise en compte.

Ces deux points faibles sont d'autant plus problématiques si l'on considère que la population à l'âge de la retraite se renouvelle en permanence en raison de l'arrivée de nouvelles personnes et du décès des générations plus âgées. Les générations des baby-boomers qui ont pris leur retraite ces dernières années ou qui le feront prochainement se distinguent des précédentes sur de nombreux aspects importants, notamment en ce qui concerne l'évolution des parcours professionnels et activités lucratives ou les nouveaux modèles de relations et configurations de ménages. Ces différences spécifiques à la cohorte se répercutent sur la situation financière des personnes à l'âge de la retraite. Enfin, comme le montre l'étude de Knöpfel et al. (2019), le canton de résidence et le domicile jouent également un rôle important dans la situation des revenus des personnes âgées.

Les points faibles concernant la situation financière de la population âgée et mis en évidence dans ce document sont représentatifs de ceux d'autres domaines tels que la santé, les relations sociales et les loisirs au sein de ce groupe de population en Suisse. Alors que dans d'autres pays, les rapports détaillés sur la vieillesse existent traditionnellement depuis longtemps, aucun n'avait été établi en Suisse jusqu'à présent.

L'Observatoire national de la vieillesse de Pro Senectute Suisse vient donc combler ce manque. Il vise à représenter rapidement l'évolution de la société et à identifier les disparités entre les cantons. L'Observatoire national de la vieillesse fournit par conséquent une base empirique aussi bien à une politique suisse moderne de la vieillesse qu'aux activités de Pro Senectute et d'autres organisations œuvrant dans le domaine de la vieillesse. À cette fin, une enquête représentative a été réalisée dans tous les cantons suisses auprès d'environ 4500 personnes âgées de plus de 55 ans, en collaboration avec la Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW) et l'Université de Genève. Elle fournit la base de données pour l'Observatoire national de la vieillesse, dans le cadre duquel les données sont évaluées et classées par dossiers thématiques. Un tableau complet de la situation de la population âgée en Suisse et de son évolution sur différents thèmes clés sera ainsi dressé, l'accent étant mis, dans un premier temps, sur le thème de la pauvreté des personnes âgées, afin de se pencher sur les enjeux sociaux actuels au sein de cette catégorie de la population. Rédigé par Rainer Gabriel et Sonja Kubat de la ZHAW, le présent rapport sur la pauvreté des personnes âgées, qui constitue une première étape, sera suivi d'autres rapports courant 2022 et 2023.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Alexander Widmer  
Eliane Müller

## Résumé

En Suisse, la plupart des personnes à l'âge de la retraite jouissent d'une bonne, voire très bonne situation financière. Une enquête représentative menée par Pro Senectute Suisse, la Haute école zurichoise de sciences (ZHAW) et l'Université de Genève montre qu'environ 200 000 personnes âgées vivent toutefois avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Si l'on considère le seuil de risque de pauvreté légèrement plus élevé, les données de l'enquête révèlent que près de 300 000 personnes âgées sont touchées. La relativisation des faibles revenus sous forme de rente, souvent présentés dans de nombreux rapports de recherche et dans le discours public comme pouvant être compensés par le patrimoine disponible, ne se vérifie que de manière limitée.

Les premières évaluations réalisées dans le cadre de l'Observatoire national de la vieillesse montrent que cette solution est pratiquement exclue pour quelque 46 000 personnes retraitées, faute de valeurs patrimoniales notables. En outre, ces personnes touchées par la pauvreté présentent une santé plus mauvaise, se sentent nettement plus seules et se montrent peu satisfaites de leur existence. La pauvreté des personnes âgées s'avère être un phénomène complexe et multidimensionnel, qui demeure en 2022 une réalité pour une part non négligeable de ce groupe de population. Au vu de l'évolution démographique, on peut s'attendre à une augmentation absolue de ce fléau. Dans les débats politiques actuels relatifs à la réforme de la prévoyance vieillesse, il convient donc d'accorder une attention particulière à la pauvreté des personnes âgées.

### Les principaux résultats en bref

- Le système suisse de prévoyance vieillesse à trois piliers remplit en grande partie sa mission consistant à assurer le minimum vital. Près de 86% des personnes à l'âge de la retraite disposent d'un revenu sous forme de rente assurant le minimum vital.
- En 2022, la pauvreté en termes de revenu concerne quelque 200 000 personnes à l'âge de la retraite, et menace près de 300 000 autres. Ces chiffres montrent que, si la part de personnes menacées ou touchées par la pauvreté n'a pas sensiblement évolué par rapport aux anciennes analyses réalisées par l'Office fédéral de la statistique, en valeur absolue, le phénomène concerne davantage de personnes à l'âge de la retraite en raison de la croissance démographique.
- Les schémas de pauvreté en termes de revenu en 2022 correspondent largement à ceux établis par d'autres études. Sont considérés comme groupes à risque les femmes, les personnes étrangères et les personnes n'ayant pas suivi de formation post-obligatoire. En revanche, l'âge ne semble plus jouer un rôle significatif.
- Alors que certaines personnes âgées touchées par la pauvreté en termes de revenu disposent de valeurs patrimoniales leur permettant de compenser leurs faibles revenus, cette solution se révèle quasiment impossible pour quelque 46 000 personnes, car elles ne disposent d'aucun patrimoine : la pauvreté dont elles souffrent ne peut pas être compensée.
- Les facteurs de risque donnant lieu à une situation de pauvreté ne pouvant être compensée correspondent globalement à ceux de la pauvreté en termes de revenu : le sexe, la nationalité et la formation. De plus, il apparaît que les personnes divorcées constituent un groupe particulièrement vulnérable.
- En outre, les personnes retraitées touchées par la pauvreté ne pouvant être compensée présentent une plus mauvaise condition physique, se sentent seules et se montrent peu satisfaites de leur existence.
- On observe d'importantes disparités entre les cantons en ce qui concerne la pauvreté en termes de revenu et la pauvreté ne pouvant être compensée.

# 1 Introduction

Avec environ 1,7 million de personnes à l'âge de la retraite (Office fédéral de la statistique, 2021), les questions de minimum vital et de pauvreté dans cette catégorie de population revêtent incontestablement une grande importance sociale et sociopolitique. Néanmoins, seuls quelques rares travaux de recherche se sont explicitement penchés sur ce thème au cours des cinq dernières années. L'âge demeure souvent une caractéristique parmi d'autres abordée dans les études générales sur la pauvreté. Il convient donc de souligner les deux études de la Confédération qui sont axées sur la pauvreté à l'âge de la retraite : d'une part, l'étude « Pauvreté des personnes âgées » (Guggisberg & Häni, 2014) et sa version mise à jour (Guggisberg & Häni, 2020), et d'autre part, l'étude « Situation économique des personnes en âge d'activité et à l'âge de la retraite », réalisée par l'Office fédéral des assurances sociales (Wanner & Gerber, 2022). Toutes deux montrent qu'en Suisse, la plupart des personnes à l'âge de la retraite jouissent d'une bonne, voire très bonne situation financière. Ainsi, la majeure partie des personnes âgées peuvent compter non seulement sur une rente de vieillesse leur assurant le minimum vital et sur une situation financière très satisfaisante, mais aussi, pour une partie d'entre elles, sur des valeurs patrimoniales conséquentes. Les deux études montrent toutefois qu'une part importante de la population âgée est pauvre en termes de revenu, c'est-à-dire qu'elle vit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Elles en arrivent également toutes les deux à la conclusion qu'il existe des disparités considérables en matière de situation financière.

Aux antipodes de la concentration de valeurs patrimoniales élevée et des revenus sous forme de rente conséquents des personnes âgées aisées, on constate qu'il existe une part substantielle de personnes aux revenus particulièrement faibles, qui ne possèdent quasiment aucun patrimoine et se voient contraintes de réduire de plus en plus leur consommation. Ces situations précaires touchent souvent certains groupes de population particuliers, en premier lieu les femmes, les personnes de nationalité étrangère ou les personnes n'ayant suivi que l'enseignement obligatoire. Cela s'explique par le fait que le système suisse des trois piliers de la prévoyance vieillesse comporte un 1er pilier, qui prévoit des rentes assurant à peine le minimum vital, un 2e pilier, celui de la prévoyance professionnelle qui dépend du revenu, et un 3e pilier consacré à la prévoyance privée individuelle qui renforce les inégalités sociales (notamment en matière de formation) concernant la situation financière des personnes âgées. On parle également à cet égard d'institutionnalisation de la pauvreté des personnes âgées (Oris et al., 2017).

Les seniors touchés par la pauvreté disposent de revenus faibles et de peu de fortune et sont contraints de réduire leurs dépenses.

Ce dossier thématique vise plusieurs objectifs : premièrement, les principales évaluations des indicateurs de pauvreté « classiques » des études précédentes sont répliquées à l'aide des données de l'enquête suisse sur la vieillesse 2022 afin de représenter la situation actuelle. Deuxièmement, les évaluations mettent tout particulièrement l'accent sur la pauvreté multidimensionnelle, c'est-à-dire sur le lien entre différentes dimensions telles que la situation ou la pauvreté en termes de revenu associée à un patrimoine insuffisant ou à d'autres aspects de la vie, comme la solitude. En troisième lieu, les travaux de recherche menés jusqu'ici ont été complétés par une perspective spatiale, en l'occurrence cantonale, qui n'a guère été étudiée.

Ce dossier thématique est structuré comme suit : la deuxième partie présente les analyses empiriques de la pauvreté des personnes âgées au sein de la population suisse. Les principaux indicateurs de pauvreté sont tout d'abord présentés (2.1). Ensuite, la pauvreté en termes de revenu est examinée pour des groupes de population spécifiques (2.2 et 2.3) et les différentes sources de revenus sont analysées (2.4). Ensuite, d'autres indicateurs de pauvreté sont pris en compte (2.5), la situation patrimoniale est examinée (2.6) et l'hypothèse de la « compensabilité de la pauvreté en termes de revenu » est discutée. Les chapitres 2.7 et 2.8 examinent ensuite le risque de pauvreté non compensable parmi différents groupes de population. La deuxième partie se termine par un examen du lien entre la pauvreté et d'autres domaines de la vie (2.9). La troisième partie se penche ensuite sur les différences régionales en matière de pauvreté des personnes

âgées. Dans la quatrième partie, les résultats sont résumés et discutés. La base de données, les concepts d'analyse utilisés ainsi que les détails des analyses de régression sont présentés en annexe.

## 2 La pauvreté des personnes âgées en Suisse

### 2.1 PRINCIPAUX INDICATEURS DE PAUVRETÉ

Les deux principaux indicateurs de la pauvreté des personnes âgées sont le taux de pauvreté absolue (également appelé taux de pauvreté en termes de revenu) et le taux de risque de pauvreté. Ils permettent de donner un premier aperçu de la situation des personnes âgées en matière de revenus. La figure 1 les représente avec les données de l'enquête suisse sur la vieillesse.<sup>1</sup>

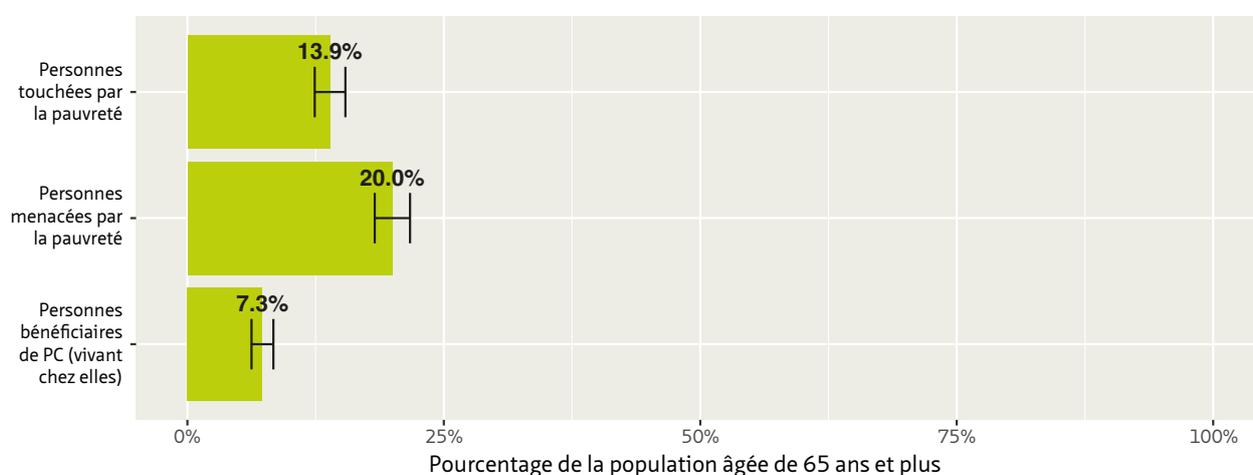


Figure 1 : Indicateurs de pauvreté

Comme le montre la figure 1, 13,9% de la population âgée de 65 ans et plus en Suisse ont perçu un revenu équivalent inférieur au seuil de pauvreté fixé par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). On parle alors de taux de pauvreté absolue. Sur la base des données de l'enquête suisse sur la vieillesse, il est également possible d'estimer le nombre de personnes retraitées touchés par la pauvreté en Suisse à environ 200 000 (205 206).

Environ un cinquième (20%) de la population âgée de 65 ans et plus est menacée par la pauvreté car elle dispose d'un revenu équivalent inférieur au seuil dit de risque de pauvreté. D'après les données de l'enquête, le nombre estimé de personnes âgées menacées par la pauvreté avoisine les 300 000 (294 867).

Ces deux estimations, avec leurs intervalles de confiance à 95% correspondants, reflètent l'ordre de grandeur calculé dans les études précédentes. Ainsi, Guggisberg & Häni (2020) indiquent un taux de pauvreté de 13,6% pour l'année 2018. L'étude de Wanner et Gerber (2022), qui utilise uniquement des valeurs-seuils relatives, estime que 22% des ménages à l'âge de la retraite sont exposés au risque de pauvreté. Même si la proportion de personnes à l'âge de la retraite touchées ou menacées par la pauvreté n'a pas évolué de manière significative ces dernières années, il faut s'attendre à une hausse du nombre total d'entre elles en raison de l'augmentation du nombre de personnes faisant partie de cette catégorie d'âge.

1 personne sur 5 âgée de 65 ans et plus est menacée ou touchée par la pauvreté.

<sup>1</sup> Aide à l'interprétation : la colonne verte indique la valeur calculée. Les crochets noirs représentent l'étendue de l'intervalle de confiance. Celui-ci donne une idée d'où se situe la valeur réelle au sein de la population avec une probabilité de 95%.

Si les rentes et le patrimoine ne suffisent pas à couvrir les dépenses principales, les Suisses et Suissesses à la retraite ont droit à des prestations complémentaires (PC). Par conséquent, la proportion de personnes bénéficiant de prestations complémentaires peut être considérée comme un indicateur du succès de la lutte contre la pauvreté des personnes âgées (Guggisberg & Häni, 2020). Calculé à 7,3%, le taux de personnes bénéficiant de PC est relativement bas. Ainsi, d'après la statistique officielle, environ 12,7% de la population à l'âge de la retraite a perçu des prestations complémentaires de l'assurance-vieillesse en 2020 (OFAS, 2021). Cette différence s'explique très probablement par le fait que les personnes vivant dans des établissements médico-sociaux n'ont pas été prises en compte dans cette enquête. Parmi elles, la part de bénéficiaires de PC est relativement élevée : environ 54,3% en 2020 (OFAS, 2021).

## 2.2 PAUVRETÉ DES PERSONNES ÂGÉES

Après avoir examiné la population dans son ensemble dans le chapitre précédent, nous nous intéressons dans cette partie à la pauvreté en termes de revenu dans différents groupes de population. Les pourcentages représentés à la figure 2 indiquent, pour chaque caractéristique spécifique, la part de personnes touchées par la pauvreté. Pour rappel, par « pauvreté », on entend ici le nombre de personnes disposant d'un revenu équivalent du ménage inférieur au seuil de pauvreté. Pour permettre de comparer les valeurs, la moyenne nationale du nombre de personnes touchées par la pauvreté a été représentée par une ligne de référence rouge.

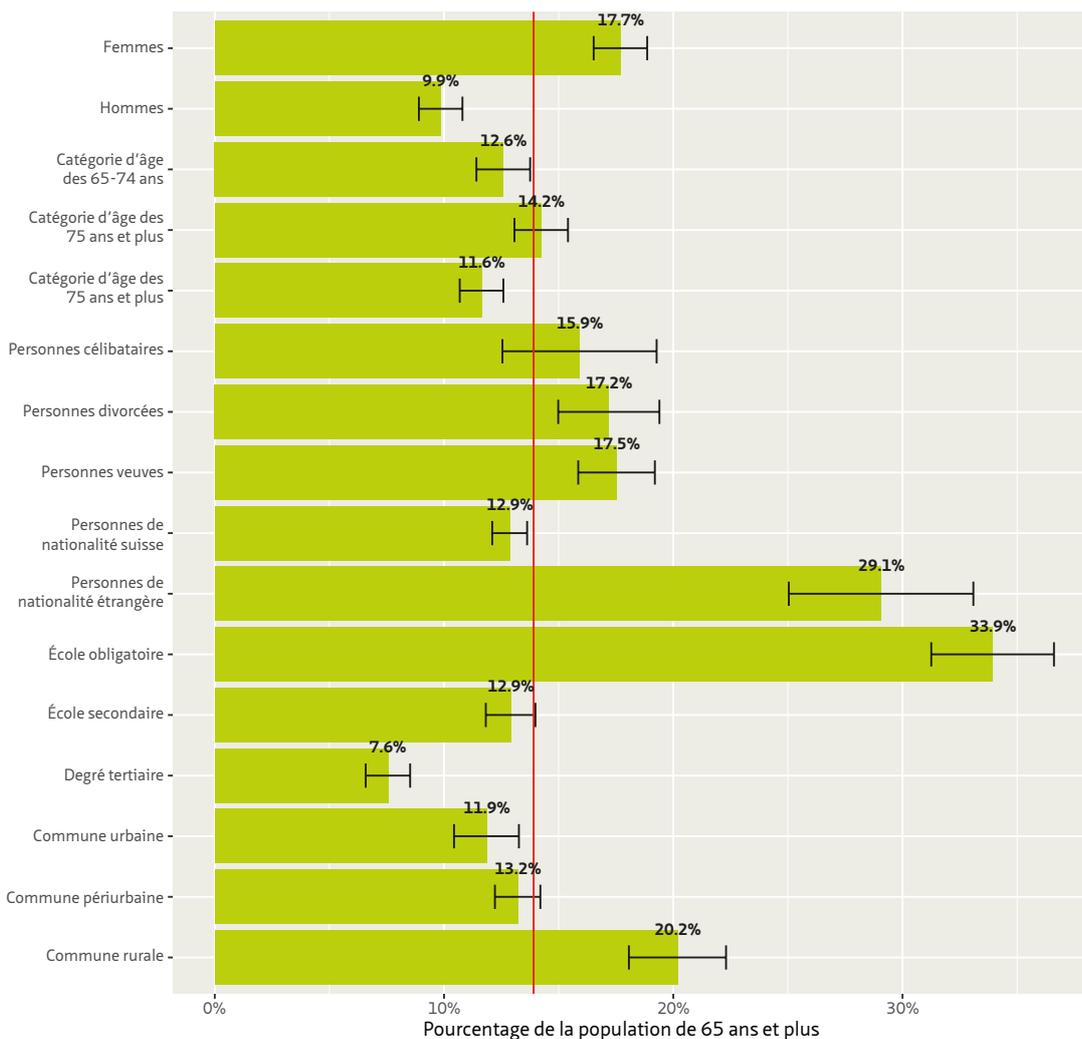


Figure 2 : Pauvreté chez certains groupes de population

Les résultats révèlent un écart important entre les sexes. D'après les données recueillies, 17,7% des femmes à l'âge de la retraite vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. À l'inverse, 82,3% des femmes disposent d'un revenu supérieur au seuil de pauvreté (ce qui n'est toutefois pas représenté dans le graphique pour des raisons de lisibilité). Chez les retraités, la pauvreté ne touche que 9,9% des hommes. De nombreuses études ont mis en évidence cet effet de genre, qui s'explique principalement par la nette séparation des rôles entre les sexes qui a marqué la Suisse au siècle dernier. Ainsi, le parcours professionnel des femmes qui prennent aujourd'hui leur retraite est relativement homogène (Baeriswyl, 2017; Ritschard & Oris, 2005). Alors que la plupart des hommes ont travaillé à un taux d'occupation élevé tout au long de leur vie active, les femmes s'occupaient de leurs enfants et ne touchaient aucun revenu d'activité lucrative ou travaillaient à un faible taux d'occupation en percevant de bas revenus.

Bien que l'on ait pu observer ces dernières années une certaine convergence des schémas d'activité, la séparation des rôles était très marquée au sein de la population actuellement à la retraite. Les femmes s'en

Les résultats révèlent des différences importantes entre les sexes.

trouvent donc souvent fortement pénalisées financièrement, notamment en matière de prévoyance professionnelle : elles ne disposent d'aucune rente du 2e pilier, ou alors celle-ci est très faible. Cet effet de genre est dû dans

une certaine mesure aux différences en matière de formation, les femmes de cette cohorte d'âge étant souvent moins instruites que les hommes et percevant par conséquent des revenus plus faibles (Gabriel et al., 2015).

Ensuite, deux classes d'âge sont comparées dans la figure 2 : les 65 à 74 ans et les plus de 75 ans. On n'observe une différence entre ces deux groupes qu'à première vue, lorsque l'on se concentre uniquement sur les estimations. Si l'on tient également compte des intervalles de confiance entre les deux groupes, on remarque que ces derniers se recoupent; suggérant que la différence est négligeable. Ce résultat contraste avec les évaluations de l'Office fédéral de la statistique, qui observait encore une légère disparité dans les données de 2018. Cependant, la disparition de cet effet d'âge et de cohorte est tout à fait plausible, et ce en raison du changement qu'ont connu ces groupes d'âge : au cours des quatre dernières années, ce sont surtout les générations plus âgées présentant un risque de pauvreté accru qui sont décédées (Riou et al., 2022; Wanner, 2020). En raison de leur grand âge, ces générations n'ont pas été en mesure de cotiser durant toute leur vie professionnelle dans le système des trois piliers de la prévoyance vieillesse, ce qui explique le faible niveau de leurs rentes. Dans le même temps, des personnes qui étaient déjà couvertes par l'ensemble du système des trois piliers et qui sont donc moins touchées par la pauvreté des personnes âgées sont passées dans la catégorie d'âge supérieure (Oris et al., 2017).

Les quatre catégories suivantes concernent l'état civil. La différence entre les personnes mariées, nettement moins touchées par la pauvreté (11,6%), et les autres catégories – personnes célibataires (15,9%), divorcées (17,2%) et veuves (17,5%) – est très marquée. Cet effet « protecteur » chez les couples mariés va lui aussi dans le même sens que les résultats d'études similaires. Même si, dans le cas des couples mariés, les rentes AVS sont plafonnées à une fois et demie la rente complète, l'avantage financier procuré par les deux revenus de retraite et le partage de coûts fixes (p. ex. loyer) devrait être plus prépondérant. Il convient également de mentionner le fait que les personnes veuves à l'âge de la retraite présentent un risque de pauvreté similaire à celui des personnes divorcées ou célibataires. Ce résultat contraste nettement avec des études plus anciennes, comme l'étude de Pro Senectute sur la pauvreté réalisée en 2009 (Pilgram & Seifert, 2009), qui considérait alors le veuvage chez les femmes comme un potentiel facteur de pauvreté. Il ressort également des données de l'enquête suisse sur la vieillesse que la couverture des personnes survivantes à l'âge de la retraite par le système de sécurité sociale fonctionne bien en Suisse, comme l'a révélé une étude récente consacrée à la situation économique des survivants (Gabriel et al., 2022).

L'évaluation montre de façon tout aussi frappante que les personnes n'ayant pas la nationalité suisse sont plus susceptibles de vivre en dessous du seuil de pauvreté que les Suisses et Suissesses (29,1% contre 12,9%). Les personnes de nationalité étrangère sont pénalisées à plusieurs égards en matière de prévoyance vieillesse, ce qui explique qu'elles sont exposées à un risque accru de pauvreté (voir Bolzman, 2015). Premièrement, elles présentent souvent des lacunes de cotisations AVS, car elles arrivent tardivement dans leur vie ou de leur carrière en Suisse, moment à partir duquel elles commencent seulement à verser des cotisations de prévoyance vieillesse. Une éventuelle rente versée par un pays étranger ne semble guère pouvoir compenser ces lacunes. Par ailleurs, une part importante de la population migrante à la retraite exerce des métiers offrant de faibles niveaux de rémunération, ce qui se traduit, à l'âge de la retraite, par une rente AVS peu élevée, voire par l'absence de rente du 2e pilier. Troisièmement, de récentes études montrent qu'au sein de la population migrante, le phénomène de non-perception de prestations complémentaires, auxquelles ces personnes peuvent prétendre en raison de leur situation en matière de revenu et de patrimoine – mais qu'elles ne demandent pas –, s'observe tout particulièrement. (Meier et al., 2021).

En outre, il apparaît tout aussi clairement que les personnes retraitées n'ayant pas suivi de formation post-obligatoire sont souvent plus susceptibles d'avoir un faible revenu (33,9%) que les titulaires d'un diplôme du degré secondaire II (apprentissage, école de culture générale, séminaire pédagogique, etc.) ou d'un diplôme du degré tertiaire (respectivement 12,9% et 7,6%). Là encore, ce résultat peut être interprété comme signifiant que les personnes ayant un niveau de formation plus faible ont perçu des salaires plus bas au cours de leur vie professionnelle, n'ont guère eu de possibilités de promotion et ont été davantage touchées par des pertes d'emploi. Elles ne disposent par conséquent que de faibles revenus sous forme de rente. À l'inverse, on constate déjà un effet « protecteur » de la formation chez les personnes titulaires d'un diplôme du degré secondaire II : les personnes présentant ce profil de formation exercent plus souvent des métiers leur permettant de percevoir un bon revenu, jouissent d'une sécurité de l'emploi accrue et ont donc la possibilité de se constituer un 2e pilier solide. Chez les personnes ayant suivi une formation du degré tertiaire et qui exercent plus souvent des métiers mieux rémunérés, le risque de pauvreté est encore plus faible. Ce revenu leur permet d'accumuler des avoirs conséquents dans le cadre de la prévoyance professionnelle et même, en complément, d'effectuer des placements dans le 3e pilier.

La formation a un effet  
« protecteur ».

Les trois dernières catégories de l'évaluation portent sur l'environnement spatial dans lequel vivent les personnes interrogées. Pour ce faire, l'Office fédéral de la statistique effectue une classification des communes qui renseigne sur la densité de population : le degré d'urbanisation (DEGURBA). Celle-ci opère une distinction entre les zones urbaines à forte densité de population (communes urbaines), les communes dites péri-urbaines à densité de population moyenne et les communes rurales à faible densité de population. Les données de l'enquête suisse sur la vieillesse montrent que les personnes âgées vivant dans des communes urbaines (11,9%) ou péri-urbaines (13,2%) sont moins touchées par la pauvreté des personnes âgées que celles vivant dans des communes rurales (20,2%). Il convient de noter que le seuil de pauvreté absolue utilisé ne tient pas compte des différences de coûts entre les régions (p. ex. loyers).

Plusieurs interprétations peuvent être formulées quant aux raisons de cette situation : tout d'abord, il est possible que, dans les zones urbaines, il existe des prestations supplémentaires spécifiques (p. ex. l'aide au logement) qui améliorent le niveau des revenus. Il est également possible que la structure économique et la composition de la population des zones urbaines diffèrent de celles des zones rurales, ce qui influe indirectement sur la pauvreté en termes de revenu observée : une plus grande proportion de personnes âgées ayant suivi une formation tertiaire et ayant travaillé dans le secteur des services devrait habiter dans les zones urbaines. À l'inverse, la population rurale retraitée se compose d'une part accrue de personnes exerçant des

métiers artisanaux et ayant un niveau de formation plus faible. Les différents schémas de non-perception de prestations complémentaires pourraient également expliquer cette situation : ainsi, une étude de Hübhelin (2019) montre que, dans les zones rurales, ce phénomène est particulièrement répandu. La raison est peut-être liée aux normes sociales : dans les petites communes rurales où tout le monde se connaît, on a honte de recevoir un soutien financier des pouvoirs publics. Ce thème d'actualité très important des prestations complémentaires non perçues fera l'objet d'un dossier thématique spécifique.

Pour conclure, les groupes à risque identifiés à partir des données de l'enquête suisse sur la vieillesse de 2022 sont quasiment identiques à ceux des études précédentes de la Confédération (Guggisberg & Häni, 2020; Wanner & Gerber, 2022). La seule exception réside dans l'absence de l'effet de cohorte, ce qui peut toutefois s'expliquer par le renouvellement de la composition des catégories d'âge. Il est également important de souligner le fait que la plupart des facteurs examinés ici sont ceux qui ont exercé une influence sur la situation financière dans le passé et sur une période plus longue. Ainsi, pour la majorité des participants et participantes, il est probable que le mariage ou le divorce remonte à plusieurs dizaines d'années. Les conséquences financières de ces événements se manifestent dans la façon dont une personne continue de mener sa vie dans des conditions spécifiques après leur survenue (p. ex. épargne commune au sein d'un couple).

### 2.3 LE RISQUE DE PAUVRETÉ LIÉ À DIFFÉRENTES COMBINAISONS DE CARACTÉRISTIQUES

L'un des points faibles des évaluations présentées dans la section précédente réside dans le fait que chacune des caractéristiques fait l'objet d'un examen individuel. La dépendance entre ces différents facteurs n'apparaît donc pas. Ainsi, la part plus élevée de personnes de nationalité étrangère dans ces chiffres s'explique très probablement aussi par le fait que celles-ci ont tendance à avoir un faible niveau de formation. En ce sens, le risque de pauvreté accru observé n'est pas uniquement dû à l'absence de passeport suisse, mais au fait que d'autres facteurs liés soient masqués par la catégorie « nationalité étrangère ». L'une des façons de séparer ces corrélations est de réaliser des analyses dites de régression : on évalue à l'aide de méthodes statistiques l'effet de certaines caractéristiques sur la survenance d'une situation donnée, en l'occurrence la pauvreté en termes de revenu à l'âge de la retraite.

Dans le cadre de cette étude sur la pauvreté, des analyses de régression statistique du risque de pauvreté de certains groupes de personnes ont été réalisées à partir des données de l'enquête suisse sur la vieillesse.<sup>2</sup> À des fins de lisibilité, les résultats du tableau 1 sont présentés de manière à représenter le risque estimé de vivre avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté pour 14 personnes fictives. Les individus diffèrent sur les critères de l'âge, du sexe, du niveau de formation et de la nationalité. Chaque ligne correspond à une personne. Les colonnes 2 à 4 indiquent les caractéristiques spécifiques. L'avant-dernière colonne montre ensuite l'estimation du risque de pauvreté.<sup>3</sup>

<sup>2</sup>Ici, un modèle de régression de logistique binomiale (selon Cox & Snell, 1989) a été évalué. La variable binaire cible correspondait au risque d'avoir, à l'âge de la retraite, un revenu équivalent du ménage inférieur au seuil de pauvreté. Les variables explicatives étaient l'âge au moment de l'enquête, le sexe, la nationalité suisse ainsi que le niveau de formation le plus élevé atteint. Ce dernier a été recensé lors de l'enquête sur la vieillesse avec les catégories du relevé structurel suisse, puis recodé en trois catégories conformément à la procédure appliquée par l'Office fédéral de la statistique durant l'enquête suisse sur la population active (ESPA). Pour l'estimation, la fonction de base glm a été utilisée dans R.

<sup>3</sup>Les valeurs des modèles ont été utilisées pour réaliser des simulations de bootstrap avec le pack « finalfit » d'Ewen Harrison (2021) dans R. 1000 simulations ont été réalisées. Dans le tableau, la valeur moyenne et les intervalles de confiance à 95% sont indiqués.

Personne	Sexe	Âge	Formation	Nationalité	Estimation du degré de probabilité de pauvreté (pauvreté en termes de revenu) en %	Intervalle de confiance
1	Homme	78	École obligatoire	Suisse	24	19-30
2	Homme	78	Degré tertiaire	Suisse	7	5-8
3	Homme	67	Degré secondaire II	Suisse	9	7-11
4	Homme	80	Degré secondaire II	Suisse	10	8-12
5	Homme	67	Degré secondaire II	Étrangère	16	11-23
6	Homme	69	École obligatoire	Étrangère	38	28-49
7	Homme	70	Degré tertiaire	Étrangère	12	8-17
8	Femme	78	École obligatoire	Suisse	34	29-39
9	Femme	78	Degré tertiaire	Suisse	10	8-13
10	Femme	67	Degré secondaire II	Suisse	13	10-16
11	Femme	80	Degré secondaire II	Suisse	15	12-17
12	Femme	67	Degré secondaire II	Étrangère	24	17-31
13	Femme	69	École obligatoire	Étrangère	49	39-59
14	Femme	70	Degré tertiaire	Étrangère	18	12-26

Tableau 1 : Risque de pauvreté pour certaines combinaisons de caractéristiques

L'évaluation des analyses de régression (voir tableau A2 en annexe) montre tout d'abord que l'âge n'a plus d'importance. Le sexe, le niveau de formation et la nationalité suisse jouent toutefois un rôle déterminant. Les estimations de risque présentées dans le tableau 1 montrent, d'une part, que le risque de pauvreté se multiplie lorsque plusieurs caractéristiques à risque interagissent et croît donc considérablement, comme dans le cas d'une femme de nationalité étrangère de 69 ans ayant suivi uniquement la scolarité obligatoire et non une formation professionnelle. C'est chez elle que le risque de pauvreté des personnes âgées est clairement le plus élevé, avec près de 50%. Parallèlement, on constate que la formation, en particulier, a un effet « protecteur » : par exemple, une femme de 78 ans ayant suivi une formation du degré tertiaire est nettement moins menacée par le risque de pauvreté qu'une femme du même âge ayant un niveau de formation moins élevé, mais aussi qu'un homme de 78 ans ayant un faible niveau de formation. L'effet protecteur de la formation est encore plus marqué chez une femme de nationalité étrangère de 70 ans titulaire d'un diplôme du degré tertiaire : avec une estimation de 18%, elle présente un risque de pauvreté équivalent à environ la moitié de celui d'une femme de 78 ans ayant un faible niveau de formation, ce qui est comparable à celui d'un homme de nationalité étrangère de 68 ans titulaire d'un diplôme du degré secondaire. Cette évaluation montre clairement que les personnes retraitées présentant plusieurs facteurs de risque constituent un groupe particulièrement vulnérable.

Plusieurs caractéristiques accentuent le risque de pauvreté.

## 2.4 COMPOSITION DU REVENU

Différentes études précédentes, notamment l'étude sur la pauvreté réalisée par l'Office fédéral de la statistique (Guggisberg & Häni, 2020), ont conclu que la/les source(s) de revenu des personnes retraitées joue(nt) un rôle important dans le risque de pauvreté (Gabriel et al., 2015). Il s'agit ici d'analyser la configuration des sources de revenus et de mettre en évidence leur corrélation avec la pauvreté en termes de revenu.

Dans le cadre de l'enquête suisse sur la vieillesse, sur laquelle reposent les évaluations réalisées dans le présent document, les participants et participantes ont été interrogés non seulement sur le revenu mensuel de leur ménage, mais aussi sur les origines de ce revenu. Les questions posées étaient les suivantes : revenu d'une activité lucrative, 1er pilier (AVS), 2e pilier (prévoyance professionnelle), allocation pour impotent, prestations complémentaires, aides cantonales, soutien d'amis, de connaissances ou de la famille. Les prestations du 3e pilier n'ont pas été intégrées, car elles sont versées (éventuellement de manière échelonnée en présence de plusieurs comptes) sous forme de capital au plus tard cinq ans après l'âge ordinaire de la retraite et ne sont pas perçues sous forme de rente régulière. Sur la base de ces réponses, la typologie représentée à la figure 3 a été établie, puis la part de personnes interrogées pouvant être classées dans les différentes configurations de revenus a été déterminée. Les revenus provenant de prestations complémentaires ont été ajoutés à la catégorie du 1er pilier. L'allocation pour impotent et les aides cantonales ne sont pas explicitement prises en compte dans l'évaluation car les chiffres ad hoc sont très faibles. Elles ont été regroupées sous la catégorie « Autres » avec d'autres configurations de revenus (p. ex.

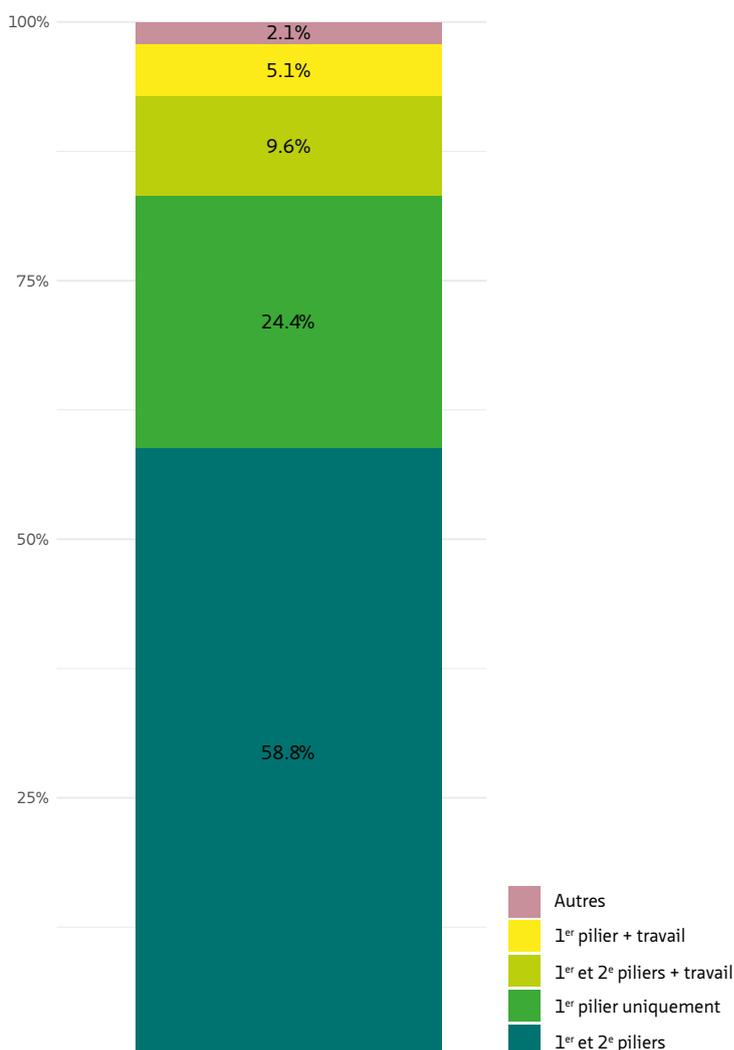


Figure 3 : Typologie des sources de revenu

personnes indiquant ne disposer que d'une rente provenant de la prévoyance professionnelle).

La majeure partie (58,8%) des personnes à l'âge de la retraite perçoivent un revenu sous forme de rente issu des 1er et 2e piliers. Selon le système de prévoyance vieillesse suisse, ces deux sources de revenu devraient permettre de maintenir le niveau de vie actuel. La deuxième configuration la plus fréquente (24,1%) est celle des personnes bénéficiant exclusivement d'un revenu du 1er pilier, c'est-à-dire soit une rente AVS seule, soit une rente AVS avec prestations complémentaires. Les deux catégories qui indiquent un revenu sous forme de rente, mais aussi un revenu issu d'une activité lucrative, sont intéressantes : près de 10% des personnes à l'âge de la retraite qui perçoivent des rentes des 1er et 2e piliers et environ 5% de celles qui perçoivent uniquement une rente du 1er pilier en plus de leur revenu d'activité lucrative continuent en effet d'exercer une activité professionnelle. Comme l'indiquent Wanner et Gerber (2022) dans

leur étude de la situation financière de la population retraitée, on constate une tendance à la hausse du nombre de personnes retraitées conservant leur activité professionnelle, notamment durant les premières années suivant l'âge officiel de la retraite, et que cette activité lucrative s'aligne souvent sur la franchise AVS (CHF 1400 par mois ou CHF 16 800 par an). D'autres travaux de recherche ont jusqu'à présent montré la corrélation entre le faible niveau de formation et de revenu et l'exercice d'une activité lucrative au-delà de la l'âge ordinaire de la retraite (Baumann & Madero-Cabib, 2021; Madero-Cabib et al., 2020), mais aussi l'augmentation du nombre de personnes ayant un niveau de formation supérieur qui continuent de travailler après l'âge de la retraite (Gabriel et al., 2015).

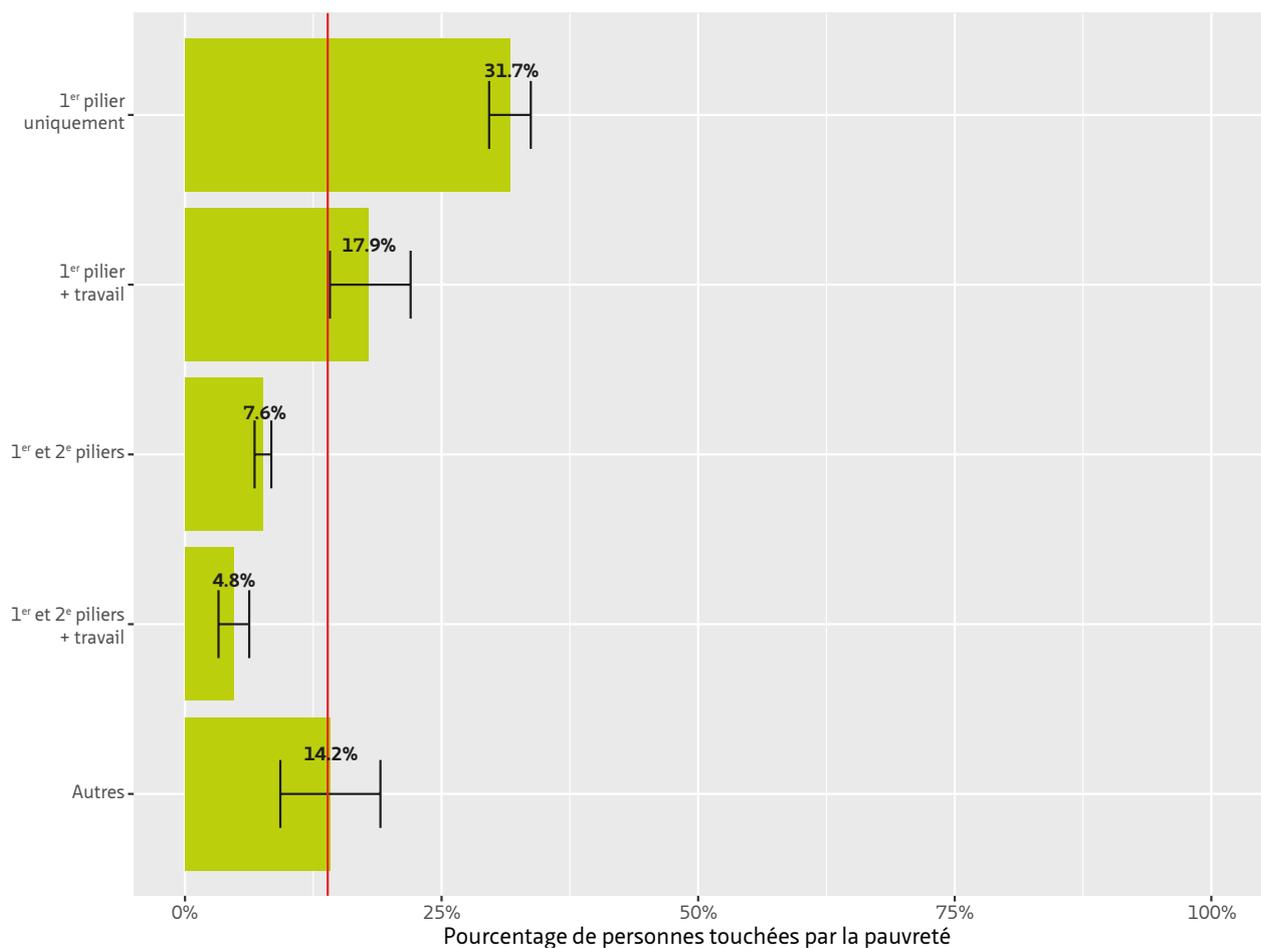


Figure 4 : Pauvreté dans différentes configurations de sources de revenu

À présent, il convient d'analyser ces configurations de revenus sous l'angle du risque de situation de pauvreté en termes de revenu. Il apparaît que la pauvreté touche tout particulièrement les personnes retraitées qui disposent uniquement d'un revenu du 1<sup>er</sup> pilier (figure 4, première barre) : près d'un tiers d'entre elles (31,7%) vit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. La configuration suivante constitue une catégorie pertinente sur le plan sociopolitique : les bénéficiaires de prestations du 1<sup>er</sup> pilier qui exercent en parallèle une activité lucrative. Ces personnes présentent un risque de pauvreté nettement plus faible (17,9%), mais tout de même supérieur à la moyenne. Il pourrait s'agir de couples dont l'un des partenaires est à la retraite tandis que l'autre travaille encore, ou de personnes qui cherchent activement à améliorer leur faible rente avec un revenu professionnel. Au vu du niveau de pauvreté élevé sans activité lucrative, il n'est pas improbable que l'exercice de cette

Les personnes retraitées qui ne disposent que d'un revenu du 1<sup>er</sup> pilier sont tout particulièrement touchées par la pauvreté.

dernière résulte d'une pression économique. La proportion observée ici permet d'estimer qu'environ 80 000 personnes (82 059) appartiennent à ce groupe dans toute la Suisse.

Sans surprise, la configuration de revenus suivante, celle des bénéficiaires d'une rente des 1er et 2e piliers, est nettement moins touchée par la pauvreté (7,6%). La configuration suivante, celle des bénéficiaires d'une rente des 1er et 2e piliers touchant un revenu d'activité lucrative, montre une nouvelle fois l'effet positif d'un revenu professionnel sur la prévention de la pauvreté : la part des personnes touchées s'élève ici à 4,8%. Comme pour la catégorie décrite ci-dessus, cette configuration pourrait englober des couples mixtes, en l'occurrence dans lesquels l'un des partenaires travaille encore. La perception d'une rente de l'AVS et de la caisse de pension sous-entendant un risque relativement faible de pauvreté en termes de revenu, l'activité lucrative chez les personnes retraitées correspondant à cette typologie de revenus devrait toutefois être moins motivée par la pression économique et la forte vulnérabilité à la pauvreté.

### 2.5 LA PAUVRETÉ N'EST PAS SEULEMENT SYNONYME DE FAIBLES REVENUS

L'analyse de la situation de pauvreté exclusivement axée sur la situation des revenus est controversée. Cette analyse a donc été élargie à deux autres indicateurs intégrant la situation patrimoniale. Les résultats de ces derniers sont présentés dans la figure 5. La part de personnes touchées par la pauvreté (c'est-à-dire la part de personnes ne disposant pas d'un revenu suffisant) a de nouveau été représentée à titre de comparaison.



Figure 5 : Autres indicateurs de pauvreté

Dans l'enquête, 13,6% des personnes interrogées ont indiqué ne pas pouvoir se permettre des dépenses imprévues supérieures à CHF 2000. Cette valeur est très légèrement supérieure à celle calculée dans l'étude de l'Office fédéral de la statistique de 2020 (Guggisberg & Häni, 2020) (11,3%). Il est toutefois important de veiller à la cohérence par rapport au taux de pauvreté absolue, tel qu'il ressort des données de l'enquête suisse sur la vieillesse. L'évaluation personnelle de la situation financière permet de compléter cette réflexion par un point de vue subjectif. 15,7% des personnes interrogées ont déclaré éprouver des difficultés à joindre les deux bouts, un chiffre encore une fois supérieur à celui de Guggisberg et de Häni (2020) (8,7%). Dans le même temps, il convient de souligner que l'indicateur de pauvreté subjective peut être influencé par plusieurs facteurs non financiers. Les valeurs, par exemple, peuvent jouer un rôle. Cette influence ne doit pas être sous-estimée, en particulier pour les cohortes de personnes très âgées, où

les valeurs telles que la frugalité et une certaine résilience face à des conditions de vie difficiles sont encore très répandues. Cette mentalité pourrait se traduire par une relative faiblesse de l'indicateur de pauvreté subjective. On peut cependant également prendre en compte le probable impact négatif de la pandémie de COVID sur l'évaluation subjective de la situation, car elle a aggravé et mis en évidence la précarité économique de larges pans de la population. Par conséquent, une grande part de la population s'est inquiétée de plus en plus des évolutions futures, ce qui a également influé sur la situation financière subjective (Bonvin et al., 2021; Moser et al., 2021) : ainsi, l'évaluation de la situation financière devrait être plutôt négative. En dépit de ces deux facteurs, on constate que l'ordre de grandeur correspond une nouvelle fois à celui de la pauvreté absolue et de la privation.

**13.6%**

des personnes ont de la peine en cas de dépenses imprévues supérieures à CHF 2000.

Les trois indicateurs présentés couvrent différents aspects de la pauvreté des personnes âgées. Les recoupements sont relativement complexes, notamment lorsque l'on prend en compte la dimension subjective (Henke, 2020). Il est néanmoins utile d'étudier l'intersection de ces trois indicateurs, c'est-à-dire le nombre de personnes touchées à la fois par la pauvreté en termes de revenu, la privation matérielle et la pauvreté subjective. Pour celles-ci, on peut partir du principe que leur situation financière est effectivement extrêmement difficile. La part de personnes âgées touchées par cette situation n'est que de 2,7%, mais elle correspond en valeur absolue à quelque 46 000 personnes de plus de 65 ans.

## 2.6 PATRIMOINE

Les évaluations effectuées jusqu'à présent n'ont pas du tout tenu compte de la situation patrimoniale, ou seulement indirectement, comme c'était le cas pour les indicateurs précédemment évoqués de privation et de pauvreté subjective. La situation patrimoniale des personnes âgées joue toutefois un rôle essentiel dans l'évaluation de leur situation financière et de leur pauvreté, car la concentration de la fortune est particulièrement importante au sein de ce groupe. Elle est même nettement supérieure à celle de la population active, ce qui s'explique par leur parcours : c'est principalement en raison de l'épargne (privée ou obligatoire) dans la prévoyance vieillesse tout au long de la vie que la concentration du patrimoine est la plus forte chez personnes retraitées. L'argument souvent avancé – notamment dans la première étude de l'Office fédéral de la statistique sur la pauvreté des personnes âgées (Guggisberg & Häni 2014) – selon lequel le patrimoine permet de compenser le faible niveau de revenu ou une grande pauvreté en termes de revenu, est toutefois essentiel. Selon ce narratif, cette pauvreté d'une personne une fois à la retraite ne serait donc pas trop problématique. Dans l'évaluation ci-dessous, illustrée par la figure 6, ce raisonnement est explicité à l'aide des données de l'enquête suisse sur la vieillesse.

Quatre aspects méthodologiques importants doivent toutefois être pris en compte dans ce cadre. Premièrement, la part de personnes n'ayant pas donné d'informations sur leur situation patrimoniale est relativement importante, à raison d'un peu plus d'un tiers des personnes interrogées. L'analyse de ce groupe montre que l'absence de réponse est répartie de manière relativement homogène entre les participants et participantes et que seules des tendances négligeables ont pu être identifiées. L'écart le plus important s'observe au niveau des sexes, les hommes étant plus nombreux à ne pas répondre. De plus, les participants et participantes ne donnant pas d'informations sur leur patrimoine semblent avoir un niveau de formation moins élevé et appartenir à la catégorie d'âge des 65-74 ans. Cet effet de biais (non-response bias) laisse supposer que les évaluations présentées ici surestiment légèrement la situation patrimoniale effective parmi la population âgée.

Deuxièmement, toutes les informations relatives à la situation financière présentées dans le cadre de cette évaluation reposent sur les renseignements fournis par les personnes interrogées. Par exemple, dans le cas de l'indicateur du patrimoine net des ménages, une composante était constituée des actifs liquides des ménages : il a été demandé de préciser le montant global de la fortune de toutes les personnes vivant au sein du foyer (y c. fonds sur des comptes bancaires ou titres). Compte tenu de la complexité des situations financières, il est possible que les données utilisées ici comportent des erreurs, ce qui se reflète par la suite dans l'indicateur composite. On peut toutefois supposer que l'ordre de grandeur général des réponses reste exact.

Troisièmement, il avait été explicitement signalé aux participants et participantes à l'enquête que le capital versé issu de la prévoyance professionnelle ou d'un 3e pilier devait également être déclaré comme une valeur patrimoniale, indépendamment du montant retiré. Il a également été demandé si une personne pouvait obtenir le versement du capital provenant de la prévoyance professionnelle, la part des personnes percevant ce type de PP étant de 27,8%.

Quatrièmement, les données relatives au revenu et à la fortune se rapportent au ménage. Pour les revenus, on a procédé à une standardisation en fonction de la taille du ménage, afin de calculer le revenu dit équivalent du ménage, puis de calculer la pauvreté. Toutefois, aucune pondération similaire n'a été appliquée au patrimoine et les valeurs présentées sont toujours indiquées au niveau du ménage.

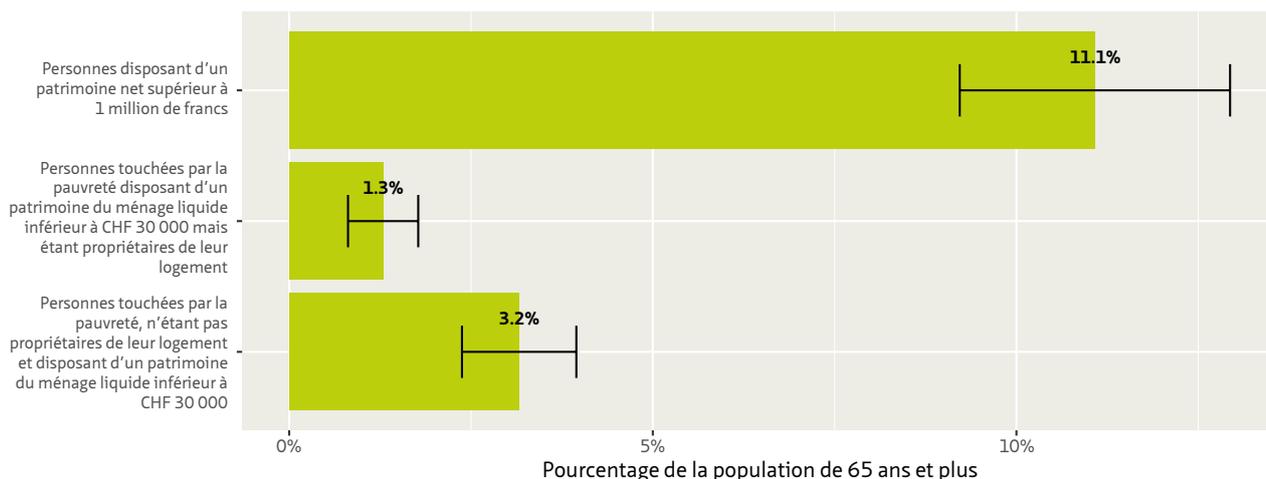


Figure 6 : Valeurs patrimoniales

La première catégorie indique la proportion de ménages à l'âge de la retraite disposant d'un patrimoine net de plus d'un million de francs. Celui-ci est calculé à partir de la somme des actifs liquides (y c. les placements, les fonds sur les comptes bancaires, les espèces) et de la valeur des biens immobiliers déduction faite de l'hypothèque. Ce pourcentage atteint 11% des personnes âgées de 65 ans et plus. Il s'est révélé difficile de vérifier le bien-fondé de cette estimation, car l'étude de Wanner et Gerber (2022), certes basée sur des données détaillées en matière de patrimoine issues des registres fiscaux, n'indique malheureusement aucune catégorisation de classes d'actifs. Cette étude précise toutefois que le patrimoine net médian des catégories d'âge des 65 ans et plus est relativement élevé dans tous les types de ménage pris en compte, oscillant entre environ CHF 150 000 pour les célibataires et environ CHF 400 000 pour les couples. Si l'on considère que 50% des ménages se situent au-dessus de la médiane, il n'est pas improbable que la tranche supérieure de 10% dispose effectivement de plus d'un million de francs suisses. L'étude de Wanner et Gbadinho, plus ancienne, (2008) fournit toutefois une valeur de référence : à partir de données de 2003, elle chiffre également à 11% la part des ménages à l'âge de la retraite disposant d'un patrimoine net de plus d'un million de francs suisses. Étant donné que la situation patrimoniale des personnes retraitées n'a cessé de s'améliorer au cours des deux dernières décennies avec l'arrivée des jeunes cohortes, notamment

des générations issues du baby-boom, la valeur estimée ici à 11% semble tout à fait plausible. Cette valeur s'explique par le fait que l'évolution économique positive des générations du baby-boom au cours de leur vie professionnelle a favorisé la constitution de leur patrimoine. La valeur du bien immobilier étant également prise en compte dans le patrimoine net, la hausse des prix de l'immobilier l'affecte également.

La catégorie suivante recense les personnes qui disposent d'un patrimoine du ménage liquide inférieur à CHF 30 000 mais qui ont indiqué être propriétaires de leur unité d'habitation. Le choix du seuil de CHF 30 000 pour le patrimoine liquide n'est pas un hasard : il s'agit de la franchise sur le patrimoine pour une personne lors du calcul des prestations complémentaires. En-dessous de ce seuil, le patrimoine n'est pas comptabilisé comme un revenu permettant une utilisation de la fortune. La franchise correspond donc à la valeur patrimoniale garantie par le législateur à toute personne retraitée et dont elle doit disposer sans restriction : on pourrait parler d'un pécule pour les cas d'urgence accordé à chacun. Les données montrent que près de 20 000 personnes âgées (19 764) sont concernées par cette situation (soit 1,3% de la population à l'âge de la retraite). Ce groupe pourrait théoriquement améliorer sa situation financière en vendant son logement en propriété, ce qui permettrait d'en tirer patrimoine liquide, créant ainsi un effet de compensation par rapport au faible revenu sous forme de rente perçue. Cependant, le problème de la flambée des loyers se pose souvent, en particulier dans les zones urbaines. Concrètement, la vente d'un bien immobilier pourrait globalement entraîner une hausse du coût de la vie en raison du loyer. En outre, un déménagement à l'âge de la retraite, surtout à un âge avancé, représente un énorme fardeau émotionnel, logistique et parfois sanitaire.

La dernière catégorie comprend les personnes touchées par la pauvreté, c'est-à-dire qui disposent d'un revenu équivalent du ménage inférieur au seuil de pauvreté et qui ne possèdent ni patrimoine liquide ni biens immobiliers. Pour ce groupe de personnes, cet effet de compensation, selon lequel la situation financière difficile en cas de faibles revenus peut être améliorée grâce aux valeurs patrimoniales, semble quasiment exclu. Ce groupe peut donc être qualifié de personnes touchées par une pauvreté ne pouvant être compensée ou même touchées par une pauvreté sans issue. D'après les données utilisées, environ 3,2% de la population âgée de 65 ans et plus se trouveraient dans une telle situation, soit environ 46 000 (46 316) personnes. Bien qu'il soit extrêmement délicat d'évaluer le droit aux prestations complémentaires à partir des données de l'enquête, les personnes appartenant à cette catégorie pourraient très probablement prétendre à une telle forme d'aide. Le droit exact aux PC se détermine en effet à l'aide d'un calcul des besoins qui compare la situation en matière de revenus et de patrimoine avec les dépenses prises en compte (notamment les besoins fondamentaux tels que l'alimentation, l'habillement, etc., mais aussi le loyer et les primes d'assurance-maladie). Le besoin fondamental en matière de prestations complémentaires est en partie comparable à celui lié au seuil de pauvreté absolu utilisé ici. À cela s'ajouteraient les frais médicaux et de soins. Compte tenu de la méthode choisie ici, qui ne prend pas en compte ces conditions de vie précises, on peut partir du principe que le groupe des personnes touchées par la pauvreté ne pouvant être compensée pourrait également être plus important.

**3.2%** des personnes se trouvent dans une situation de pauvreté sans issue.

## 2.7 PAUVRETÉ NE POUVANT ÊTRE COMPENSÉE DANS DES GROUPES SPÉCIFIQUES DE LA POPULATION

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, des analyses approfondies combinant revenu et patrimoine peuvent fournir des indications supplémentaires sur les groupes de population les plus touchés par cette pauvreté ne pouvant être compensée. C'est pourquoi les deux évaluations du risque de pauvreté pour des catégories spécifiques de la population et l'estimation du risque de pauvreté pour ces dernières ont été reproduites pour ce nouvel indicateur de pauvreté. Les résultats sont présentés à la figure 7.

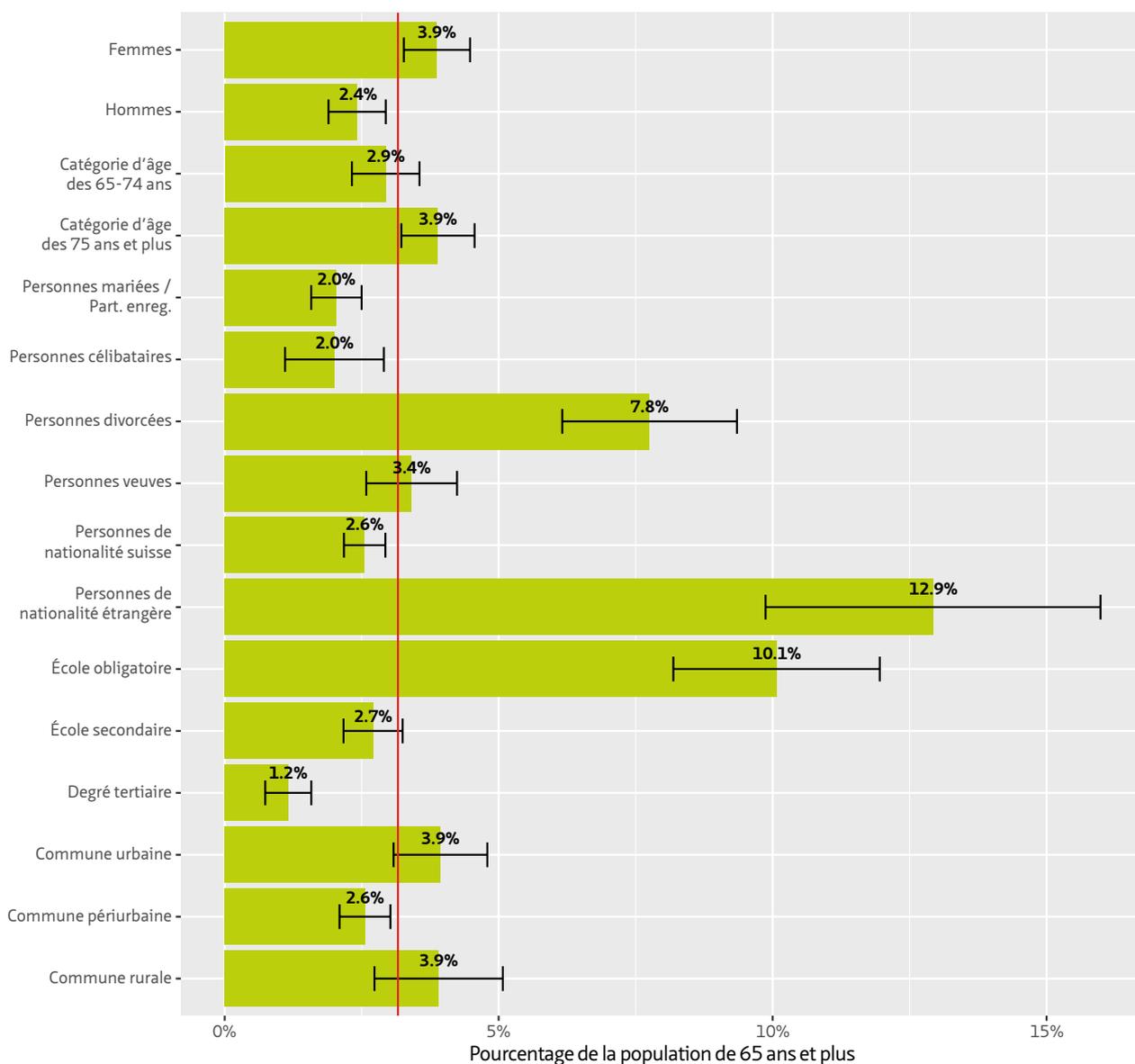


Figure 7 : Personnes touchées par une pauvreté ne pouvant être compensée dans certains groupes de population

Les principaux groupes à risque correspondent à ceux déjà identifiés dans l’analyse de la pauvreté en termes de revenu : les femmes, qui présentent un risque presque deux fois plus élevé que les hommes (3,9% contre 2,4%), les personnes âgées de nationalité étrangère (12,9% contre 2,6%) et les personnes retraitées ayant un faible niveau de formation (10,1%). Ces dernières sont presque quatre fois plus menacées par la pauvreté que celles ayant suivi un enseignement secondaire et dix fois plus que celles ayant suivi une formation du degré tertiaire.

La formation et la nationalité sont déterminantes.

Les personnes âgées de nationalité étrangère (12,9% contre 2,6%) et les personnes retraitées ayant un faible niveau de formation (10,1%). Ces dernières sont presque quatre fois plus menacées par la pauvreté que celles ayant suivi un enseignement secondaire et dix fois plus que celles ayant suivi une formation du degré tertiaire.

L’évaluation des résultats met cependant en évidence un nouveau groupe à risque important, celui des personnes divorcées. On peut supposer qu’il s’agit en particulier de veuves divorcées. Ce groupe a déjà été identifié comme un groupe à risque dans le cadre d’un projet de recherche relatif à la situation financière des survivants en Suisse (Gabriel et al., 2022). Il s’agit peut-être de femmes dont le divorce a été consommé avant l’an 2000, qui, en vertu de l’ancien droit du divorce, n’ont pas encore pu bénéficier de la compensation de la prévoyance professionnelle de leur conjoint, ne disposent que d’un faible revenu

et ne possèdent pas de valeurs patrimoniales à l'âge de la retraite.<sup>4</sup> Contrairement à l'analyse du risque de pauvreté en termes de revenu, la répartition spatiale ne fait apparaître aucune tendance significative.

## 2.8 RISQUE DE PAUVRETÉ NE POUVANT ÊTRE COMPENSÉE DANS DIFFÉRENTES COMBINAISONS DE CARACTÉRISTIQUES

Comme nous l'avons déjà fait pour la pauvreté en termes de revenu, la section suivante étudie les liens entre les facteurs de risque décrits, sur la base, encore une fois, d'une analyse de régression. Les estimations du modèle de régression figurent en annexe (tableau A3). Une fois de plus, la méthode de l'estimation du risque a été employée pour des combinaisons de caractéristiques spécifiques (voir tableau 2). Il convient de noter qu'en raison du faible nombre de cas – c'est-à-dire que seul un petit nombre des personnes interrogées sont touchées par une pauvreté ne pouvant être compensée –, les estimations présentent parfois des intervalles de confiance assez larges. Les résultats sont donc à interpréter avec prudence.

Personne	Sexe	Âge	Formation	Nationalité	Estimation du degré de probabilité de pauvreté (pauvreté en termes de revenu) en %	Intervalle de confiance
1	Homme	78	École obligatoire	Suisse	5	3-9
2	Homme	78	Degré tertiaire	Suisse	1	0-1
3	Homme	67	Degré secondaire II	Suisse	2	1-3
4	Homme	80	Degré secondaire II	Suisse	2	1-2
5	Homme	67	Degré secondaire II	Étrangère	8	4-15
6	Homme	69	École obligatoire	Étrangère	23	12-35
7	Homme	70	Degré tertiaire	Étrangère	4	2-7
8	Femme	78	École obligatoire	Suisse	7	5-11
9	Femme	78	Degré tertiaire	Suisse	1	0-2
10	Femme	67	Degré secondaire II	Suisse	3	2-4
11	Femme	80	Degré secondaire II	Suisse	2	1-3
12	Femme	67	Degré secondaire II	Étrangère	11	5-22
13	Femme	69	École obligatoire	Étrangère	30	17-43
14	Femme	70	Degré tertiaire	Étrangère	5	2-11

Tableau 2 : Risque de pauvreté ne pouvant être compensée dans certaines combinaisons de caractéristiques

En comparant ces résultats à ceux de la pauvreté en termes de revenu, le tableau qui se dessine est encore plus clair. Il convient tout d'abord de noter que les analyses de régression (voir tableau A3 en annexe) ne donnent pas de résultats significatifs pour les facteurs de l'âge et du sexe, les dimensions déterminantes étant ici la formation et la nationalité.

<sup>4</sup> Siehe <https://soziale-sicherheit-chss.ch/fr/partage-de-la-prevoyance-en-cas-de-divorce-nouveau-droit/>

Le tableau 2, qui présente une estimation des risques de pauvreté, montre que, d'après cet indicateur plus complexe, les femmes et les hommes ayant suivi une formation secondaire ou tertiaire sont exposés à un niveau comparable du risque de pauvreté. Les personnes qui n'ont pas suivi de formation post-obligatoire restent les plus touchées : un homme et une femme suisse de 78 ans ayant tous deux achevé leur scolarité obligatoire sont légèrement plus exposés au risque de pauvreté. Parmi les personnes à l'âge de la retraite, les plus touchées par la pauvreté sont surtout celles de nationalité étrangère. Au sein de ce groupe, on observe toutefois aussi l'effet « protecteur » de la formation : ainsi, une femme de 70 ans de nationalité étrangère et titulaire d'un diplôme du degré tertiaire présente un risque de pauvreté environ six fois inférieur à celui d'une femme âgée seulement d'un an de moins mais n'ayant suivi que l'enseignement obligatoire. On retrouve également cet écart important chez les hommes de nationalité étrangère : par exemple, un homme de 67 ans titulaire d'un diplôme du degré secondaire ne présente qu'environ un tiers du risque de pauvreté d'un homme qui n'a que deux ans de plus et qui a uniquement suivi l'enseignement obligatoire.

## 2.9 PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE

Jusqu'à présent, on a argué sur le fait que la pauvreté des personnes âgées devait être appréhendée de manière multidimensionnelle et non en se concentrant exclusivement sur la situation des revenus (voir Aaberge & Brandolini, 2015; Vecchi, 2007). La section 2.6 opère une distinction entre les personnes touchées par la pauvreté qui ont éventuellement la possibilité d'améliorer leurs faibles revenus grâce au patrimoine dont elles disposent ou à la vente de leur logement en propriété (même si cette dernière option est difficile à mettre en œuvre) et celles qui sont touchées par une pauvreté ne pouvant être compensée. Les dernières publications scientifiques vont cependant plus loin en soulignant que la pauvreté est un phénomène qui concerne non seulement les dimensions financières mais influe aussi sur d'autres domaines de la vie, comme la santé (Kwan & Walsh, 2018). Cette dernière section étudie cette pauvreté multidimensionnelle en comparant d'autres dimensions à la typologie utilisée jusqu'à présent. Comme dans les figures précédentes, la ligne de comparaison rouge montre la moyenne nationale estimée pour la proportion de personnes touchées par la pauvreté ne pouvant être compensée.

La première dimension concerne la santé physique. L'enquête suisse sur la vieillesse se base sur l'indicateur de la santé auto-évaluée (« self-rated health », SRH). La recherche montre que cette évaluation subjective de la santé constitue une mesure fiable de l'état de santé réel (Jürges et al., 2008). Ensuite, l'étude a porté uniquement sur les personnes retraitées ayant répondu, pour cette question, qu'elles jugeaient leur état de santé plutôt mauvais. Ce groupe a ensuite été divisé en deux sous-groupes selon leur risque de pauvreté ne pouvant être compensée : celui des personnes non touchées par la pauvreté ou touchées par une pauvreté pouvant être compensée, et celui des personnes vivant dans une pauvreté ne pouvant être compensée. Les résultats sont illustrés par les deux premières barres de la figure 8. D'après celle-ci, la part des personnes en mauvaise santé est d'environ 3% chez celles qui ne sont pas touchées par la pauvreté ou qui sont touchées par une pauvreté pouvant être compensée. En revanche, la part des personnes touchées par une pauvreté ne pouvant être compensée est deux fois plus élevée (6%). La littérature scientifique explique cette corrélation par plusieurs facteurs : dans un premier temps, il est vraisemblable que les personnes retraitées touchées par la pauvreté ont plus souvent exercé des métiers néfastes pour la santé. De plus, les personnes touchées par la pauvreté ont tendance à adopter un mode de vie moins sain, car elles ne peuvent pas se permettre financièrement des aliments frais et bons pour la santé (voir Mackenbach, 2012).

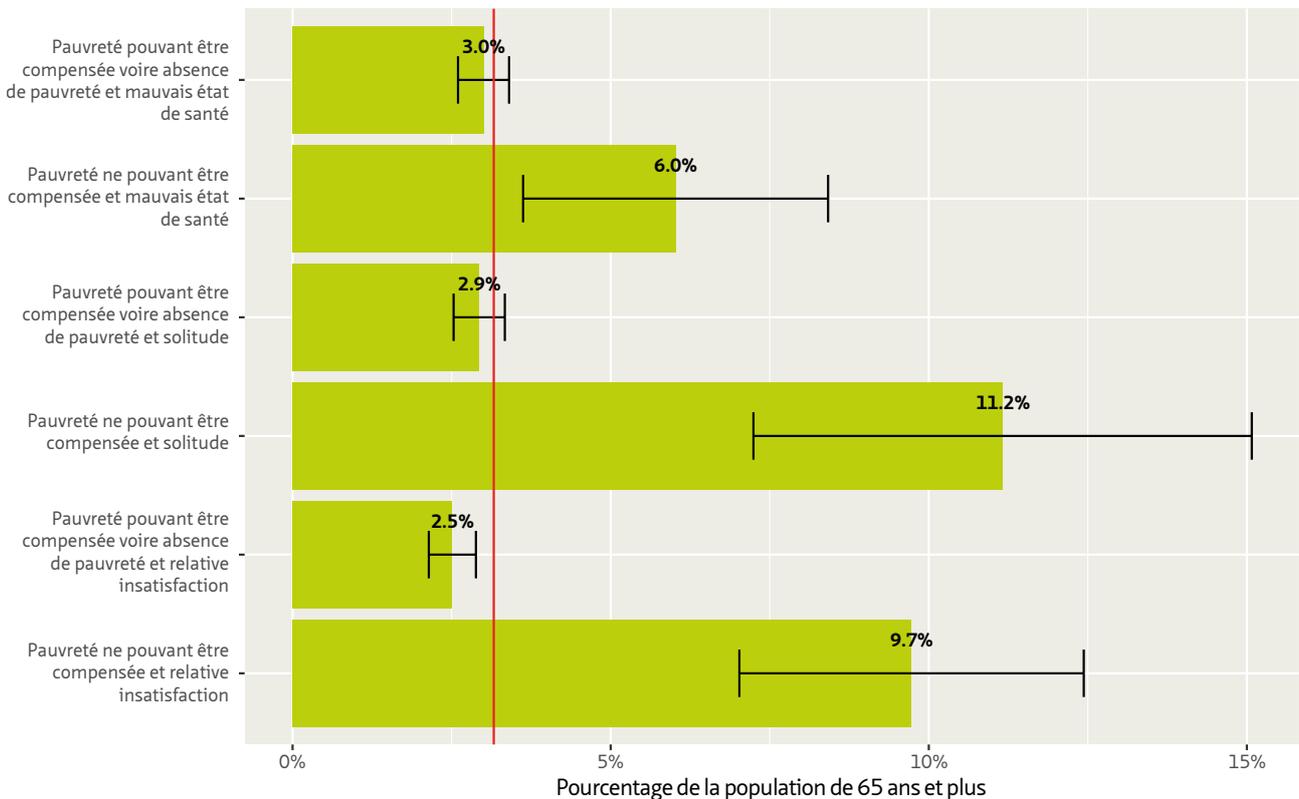


Figure 8 : Pauvreté et autres domaines de la vie

Le problème de la solitude des personnes âgées en fonction de leur situation de pauvreté est ensuite étudié à l'aide de l'échelle de solitude, basée sur trois questions (Hughes et al., 2004) portant sur différents aspects de la solitude. Le résultat obtenu est une valeur comprise entre 3 (absence de solitude) et 9 (très grande solitude). Les valeurs de 7 à 9 ont été résumées dans l'évaluation et décrites comme correspondant à un sentiment de solitude. Les deux barres centrales de la figure 8 représentent la proportion de personnes âgées interrogées qui se sentent seules selon qu'elles sont touchées par une pauvreté sans issue, c'est-à-dire ne pouvant pas être compensée. Dans ce cas, l'impact de ce facteur se révèle très important : chez les personnes âgées qui ne sont pas touchées par la pauvreté, la part de celles qui déclarent se sentir seules n'est que de 3% environ, tandis qu'elle est presque quatre fois plus élevée chez les personnes âgées touchées par la pauvreté. Tout d'abord, ces chiffres s'expliquent par le fait que maintenir un cercle social une fois à la retraite engendre des coûts tels que les frais de transport, mais aussi de repas ou de boissons pris à l'extérieur. Les personnes touchées par la pauvreté ayant par ailleurs une espérance de vie plus courte, à l'âge de la retraite, leur cercle social se restreint plus rapidement que celui des personnes qui ne sont pas touchées par la pauvreté.

Le sentiment de solitude est presque quatre fois plus élevé chez les personnes touchées par la pauvreté.

Enfin, cette section s'intéresse au rapport entre la pauvreté sans issue et le sentiment de satisfaction qu'éprouvent les personnes âgées vis-à-vis de leur existence. Pour ce faire, l'indicateur de satisfaction existentielle figurant dans l'enquête suisse sur la vieillesse est utilisé (selon Diener et al., 1985). Là encore, les personnes situées à l'extrémité inférieure de l'échelle à 6 points ont été regroupées dans une seule catégorie et un rapport avec leur situation de pauvreté a été établi. Une fois de plus, le résultat est clair : la pauvreté sans issue s'accompagne d'une très faible satisfaction existentielle, très probablement due au fait que le budget très serré offre peu de liberté. Toutes les dépenses doivent en effet être planifiées avec précision, et

il est très difficile de couvrir les dépenses exceptionnelles, ce qui conduit à une situation de stress constante et à une faible satisfaction existentielle dans l'ensemble.

Les évaluations présentées dans cette section confirment l'existence d'un lien entre la pauvreté ne pouvant être compensée et des désavantages dans d'autres domaines de la vie. Ce constat montre qu'il est nécessaire de concevoir la pauvreté comme un phénomène multidimensionnel, qui dépasse les seuls aspects de la situation en matière de revenu et de patrimoine.

### 3 Différences régionales

Comme indiqué dans l'introduction, l'Observatoire national de la vieillesse a pour objectif principal de décrire la situation actuelle de la population à l'âge de la retraite en Suisse, mais aussi de mettre en évidence les éventuelles différences entre cantons. La présente section analyse donc les disparités régionales en matière de pauvreté des personnes âgées. Les évaluations s'appuient principalement sur des cartes.

La figure 9 montre les différences cantonales en matière de pauvreté absolue des personnes âgées. Pour l'ensemble des 26 cantons<sup>5</sup> suisses, le taux de pauvreté absolue a été réparti en quatre catégories associées à une couleur chacune : les cantons qui présentent une faible proportion de personnes âgées touchées par la pauvreté, soit moins de 10%, ceux qui en comptent entre 10 et 15%, entre 15 et 20% et ceux qui présentent une part nettement élevée supérieure à 20%.

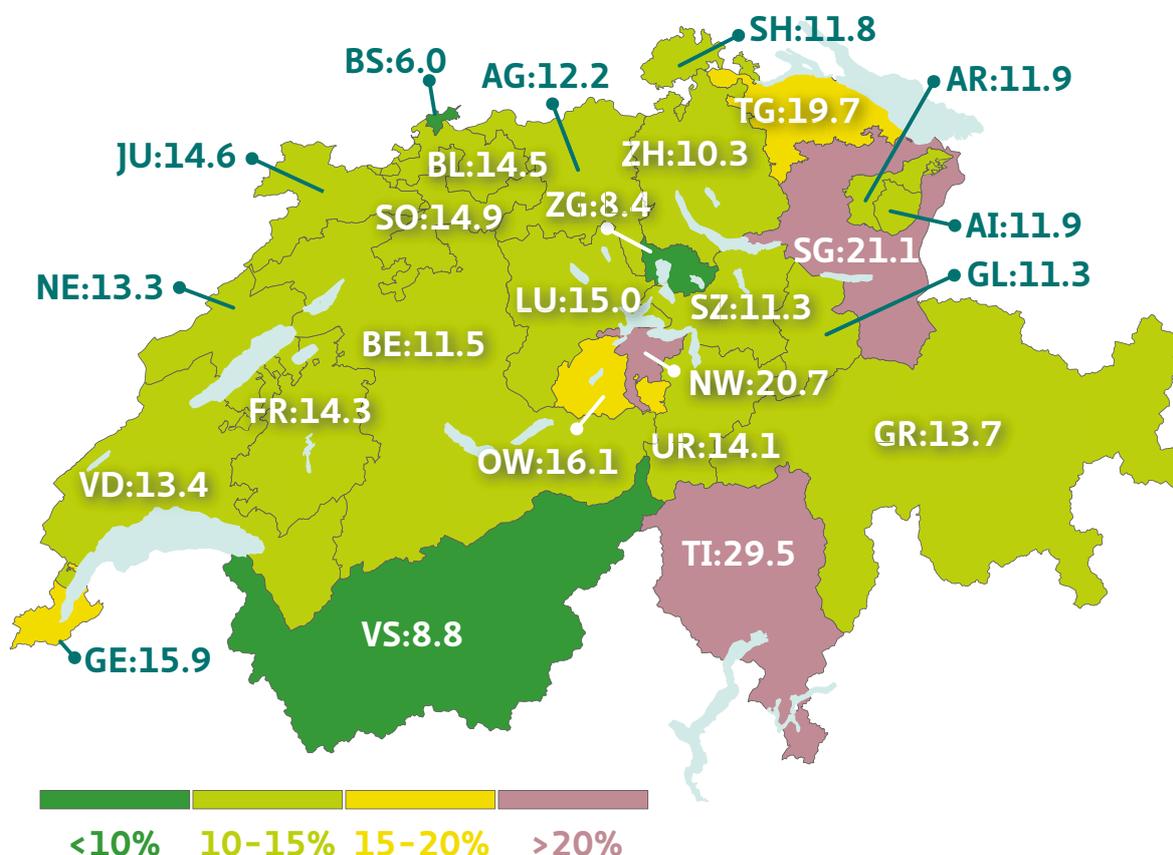


Figure 9 : Taux de pauvreté absolue des plus de 65 ans dans les cantons basé sur le revenu équivalent des ménages

<sup>5</sup> En raison de leur faible nombre d'habitants, les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et d'Appenzell Rhodes-Extérieures ont été regroupés dans le questionnaire et par conséquent aussi dans l'évaluation. Les valeurs indiquées ici sont donc identiques pour les deux cantons.

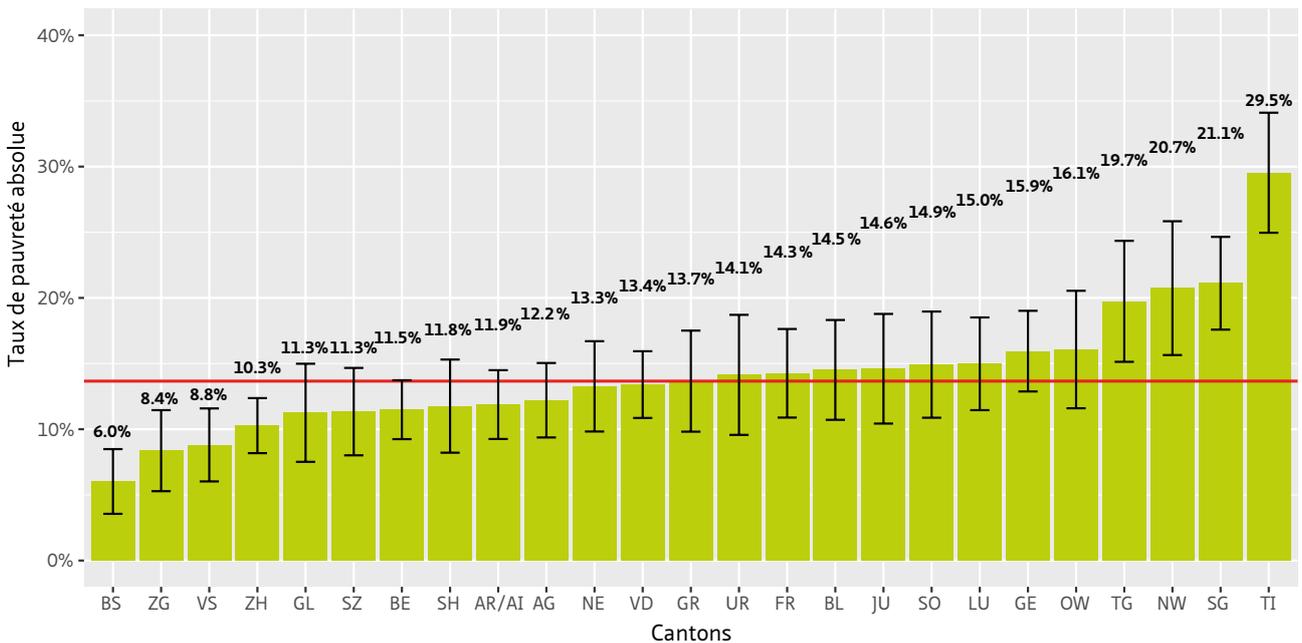


Figure 10 : Taux de pauvreté absolue dans les cantons

Les trois cantons du Tessin, de Saint-Gall et de Nidwald affichent un taux de pauvreté absolue chez les personnes retraitées supérieur à 20%, et donc nettement supérieur à la valeur suisse globale de 13,9%. Seul le nombre élevé de personnes âgées touchées par la pauvreté au Tessin a déjà été documenté dans des études précédentes (Oris et al., 2016). Oscillant entre 15 et 20%, le taux de pauvreté absolue des plus de 65 ans est également supérieur à la moyenne dans les cantons de Thurgovie, d'Obwald, de Genève, de Soleure, du Jura et de Fribourg. La grande majorité des cantons affiche un taux de pauvreté absolue compris entre 10 et 15%, un niveau proche de la moyenne nationale (13,9%) : Lucerne, Uri, les Grisons, Bâle-Campagne, Vaud, Neuchâtel, Argovie, Appenzell Rhodes-Intérieures et Rhodes-Extérieures, Schaffhouse, Berne, Glaris, Schwyz et Zurich. Enfin, trois cantons présentent un taux de pauvreté absolue inférieur à 10%, à savoir le Valais, Zoug et Bâle-Ville (voir figure 10).

L'interprétation de la répartition spatiale s'avère complexe, car aucune des distorsions habituelles n'apparaît – par exemple celles entre régions linguistiques, entre cantons ruraux et urbains, entre régions de montagne ou aux grands espaces économiques. Par conséquent, les facteurs sous-jacents ne peuvent, pour l'instant, que faire l'objet d'hypothèses. En se basant sur l'étude de simulation relative au revenu disponible des personnes âgées en Suisse réalisée par Knöpfel et al. (2019), on remarque que les disparités spatiales ne sont pas seulement fortement marquées au niveau cantonal, mais s'expliquent également par les différences communales dans l'organisation des prestations sociales. Trois facteurs déterminent les inégalités de revenus : le coût de la vie (loyer, prime d'assurance-maladie), le système fiscal fédéral ainsi que la marge de manœuvre des communes et cantonales en matière de gestion du système de sécurité sociale. (Meuli et Knöpfel, 2021, p. 156). En outre, cette étude souligne que les disparités en matière de montant et d'organisation des aides communales et cantonales (également appelées prestations supplémentaires) constituent un facteur déterminant en ce qui concerne les différences de situation financière chez la population à l'âge de la retraite. Cette situation touche en particulier les personnes retraitées disposant d'un revenu et d'un patrimoine faibles (Meuli et Knöpfel, 2021, p. 158).

Les cantons du Tessin, de Saint-Gall et de Nidwald affichent un taux de pauvreté supérieur à 20%.

Les différences en matière d’octroi des PC sont également dues au système fédéral d’exécution et aux marges de manœuvre cantonales qui en découlent. Un rapport du Contrôle fédéral des finances (CDF) conclut qu’il existe des différences significatives en matière d’exécution dans certains domaines, susceptibles d’influer sur les montants des PC (Contrôle fédéral des finances, 2018, p. 5 ; 41). Les analyses de l’Office fédéral de la statistique (Bundesamt für Statistik, 2017, p. 10) ont elles aussi déjà montré l’ampleur des différences au niveau du montant des PC versé et des autres prestations sociales. Cependant, le Contrôle fédéral des finances ne cite pas des cantons en particulier dans cette enquête relativement récente, de sorte qu’il n’y a pas non plus de repères ni de schémas régionaux sur lesquels s’appuyer pour expliquer les différences relevées par l’Observatoire national de la vieillesse.

Les disparités de pratiques cantonales en matière de pilotage et d’organisation de l’aide à la vieillesse constituent un autre facteur susceptible de donner des indications sur les différences entre les cantons, qui varient sur le plan de la répartition des tâches et des rôles tant entre les cantons et les communes qu’au sein du département compétent, ainsi qu’en ce qui concerne l’existence de bases légales et d’offres cantonales. Une étude sur mandat de l’Office fédéral des assurances sociales a identifié trois modèles de répartition des tâches sur la base des dispositions légales et des documents stratégiques relatifs à l’aide à la vieillesse. Ainsi, il existe des cantons dans lesquels ce sont essentiellement les communes qui sont compétentes (p. ex. Zurich), d’autres dans lesquels le canton et les communes partagent cette compétence (p. ex. Berne) et dans lesquels le canton est seul responsable de l’aide à la vieillesse (p. ex. le Tessin) (Stettler et al., 2020, p. 18ss.). Cette classification cantonale n’a pas non plus permis de mettre en lumière un schéma qui se refléterait dans les résultats de l’Observatoire national de la vieillesse.

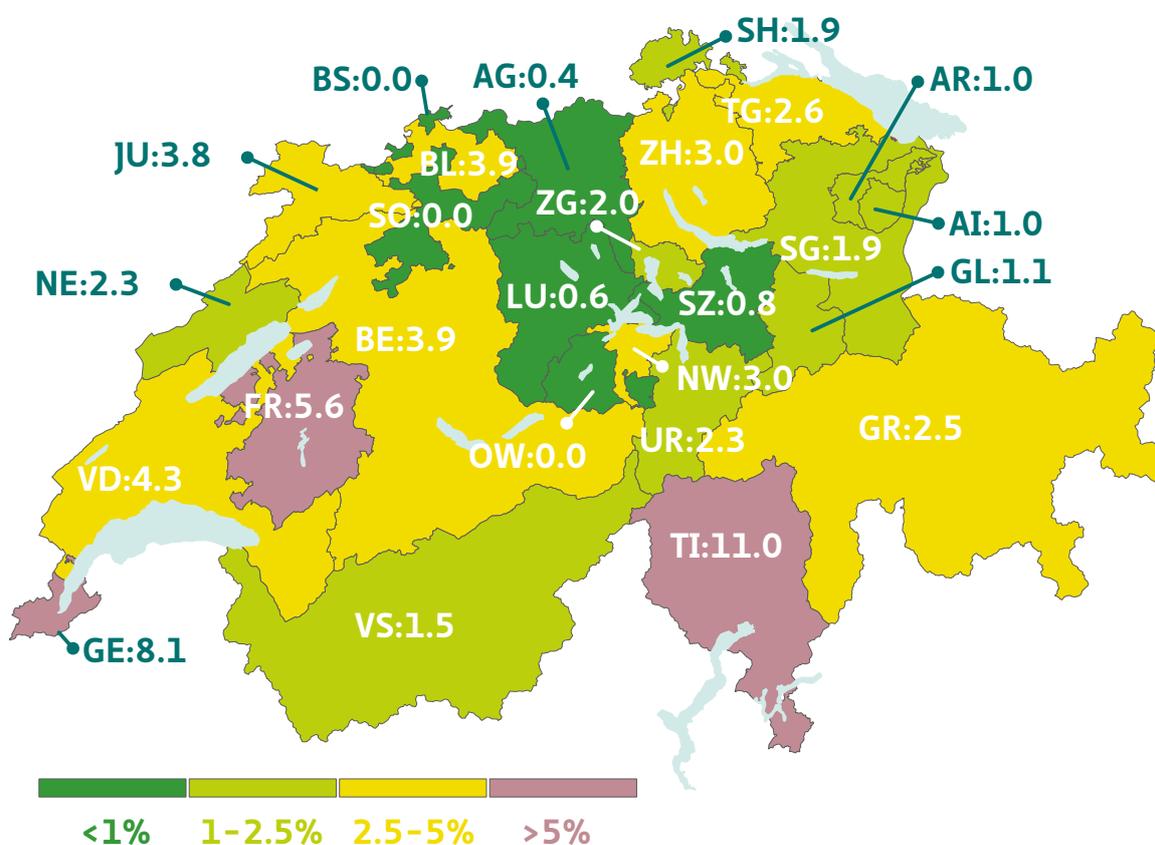


Figure 11 : Part de personnes de plus de 65 ans touchées par une pauvreté sans issue dans les différents cantons

Pour l'instant, on peut donc seulement supposer que les grandes différences en matière d'organisation des systèmes de soutien cantonaux constituent une cause possible des disparités constatées entre les cantons, notamment aussi dans les résultats de l'enquête faisant l'objet du présent document. En raison de la grande hétérogénéité cantonale évoquée, une interprétation systématique des différences spatiales constatées nécessite de se pencher de manière approfondie sur les différents systèmes cantonaux et même communaux ainsi que sur les prestations existantes, mais elle dépasse les possibilités du présent rapport de recherche. Enfin, des analyses plus approfondies doivent également prendre en compte les causes possibles, telles que les différences de niveau de salaire ou les particularités régionales en termes de modèles de relations ou de structures de ménages.

Les analyses effectuées jusqu'à présent ont mis en évidence un sous-groupe de la population touchée par la pauvreté en termes de revenu ne disposant en outre d'aucun patrimoine notable. Pour compléter le tableau provisoire des disparités cantonales en matière de taux de pauvreté absolue par cette perspective multidimensionnelle de la pauvreté, la figure 11 montre la part de personnes touchées par une pauvreté sans issue dans les différents cantons de Suisse.

Une fois de plus, cette seconde évaluation spatiale ne montre aucun schéma univoque ou connu. Il est également frappant de constater le manque de cohérence entre la répartition spatiale de la pauvreté en termes de revenu et la pauvreté sans issue. La seule exception est le Tessin, où la proportion de personnes touchées par la pauvreté est nettement plus élevée dans le cadre des deux indicateurs de pauvreté. Enfin, on remarque que cette proportion est une nouvelle fois faible à Bâle-Ville.

## 4 Conclusions

Le présent dossier thématique faisant partie de la série d'évaluation de l'Observatoire national de la vieillesse de Pro Senectute Suisse a traité du thème de la pauvreté chez les personnes âgées de plus de 65 ans. Trois objectifs ont été poursuivis : premièrement, il s'agissait d'actualiser les anciennes analyses relatives à la pauvreté des personnes âgées en Suisse à partir des dernières données de 2022. Pour ce faire, le présent rapport s'est appuyé en grande partie sur les études de l'Office fédéral de la statistique (Guggisberg & Häni, 2014, 2020). Deuxièmement, il fallait compléter les études précédentes en élargissant la perspective souvent adoptée portant exclusivement sur la situation en matière de revenus et la pauvreté qui en découle. Conformément à cette approche, le présent rapport a surtout pris en compte la situation patrimoniale et a utilisé un indicateur de pauvreté correspondant à la combinaison d'un revenu en-deçà du seuil de pauvreté (pauvreté en termes de revenu) et d'une absence de valeurs patrimoniales liquides importantes (inférieures à CHF 30 000 pour un ménage) ainsi que de l'absence de logement en propriété. Le troisième objectif consistait à conférer une perspective spatiale aux analyses, qui portaient jusqu'à présent uniquement sur l'ensemble de la Suisse, et à mettre en évidence des schémas géographiques d'ordre cantonal ou autre.

Les analyses menées dans le présent rapport montrent d'abord que le système suisse de prévoyance vieillesse (système des trois piliers plus prestations complémentaires) est en mesure de remplir en grande partie sa mission consistant à assurer le minimum vital. Environ 86% des personnes retraitées disposent ainsi d'un revenu supérieur au seuil de pauvreté en termes de revenu. Toutefois, il en est également ressorti qu'environ 200 000 personnes à l'âge de la retraite sont touchées par la pauvreté, c'est-à-dire qu'elles doivent

Le système suisse de prévoyance vieillesse remplit en grande partie sa mission consistant à assurer le minimum vital.

vivre avec un revenu équivalent inférieur à CHF 2279 par mois. En outre, environ 300 000 personnes à l'âge de la retraite sont menacées par la pauvreté, c'est-à-dire qu'elles perçoivent un revenu des ménages relativement faible par rapport au reste de leur catégorie d'âge. Ces chiffres montrent que la proportion de personnes à l'âge de la retraite touchées ou menacées par la pauvreté s'est maintenue à un niveau similaire ces quatre dernières années, mais qu'elle augmente en chiffres absolus (vgl. Guggisberg & Häni, 2020). Les groupes à risque menacés de pauvreté en termes de revenu correspondent également aux résultats déjà connus : les femmes, les personnes âgées de nationalité étrangère et celles dont le niveau de formation correspond au plus à la scolarité obligatoire sont confrontées à un risque nettement plus élevé.

Afin d'obtenir une vision plus large de la pauvreté à l'âge de la retraite, cette étude a d'abord examiné, toujours dans la lignée des études précédentes de l'Office fédéral de la statistique, deux autres indicateurs courants de pauvreté : la privation et la pauvreté subjective. Ici aussi, les résultats correspondaient à ceux estimés par l'Office fédéral de la statistique avec la base de données de 2008. Cependant, en comparaison avec l'indicateur de pauvreté des personnes âgées, seule une petite concordance avec la pauvreté en termes de revenu a été observée, en particulier pour la pauvreté subjective. Cela permet de supposer que ces indicateurs sont influencés par des facteurs spécifiques et largement indépendants (par ex. les valeurs d'une génération marquée par le renoncement, qui peuvent les amener à ne pas se considérer comme « pauvres » malgré une forte pauvreté en termes de revenu).

La conception d'un nouvel indicateur a ensuite permis d'appliquer une perspective multidimensionnelle. Cet indicateur est fortement influencé par le narratif souvent employé – et problématique aux yeux des auteurs de cette étude – selon lequel les personnes âgées peuvent compenser assez facilement leur faible revenu avec des valeurs patrimoniales concentrées au sein de cette catégorie de population. L'indicateur conçu combine la situation dans laquelle le revenu est inférieur au seuil de pauvreté absolue, l'absence de valeurs patrimoniales liquides importantes (inférieures à CHF 30 000 pour un ménage) et l'absence d'un logement en propriété. En ce qui concerne le groupe de population ainsi défini, on part du principe que le patrimoine disponible ne permettra pas d'améliorer les faibles revenus. Bien qu'il ne s'agisse pas ici d'un calcul du droit aux prestations complémentaires, cette typologie donne tout de même à penser que les personnes identifiées touchées par une pauvreté ne pouvant être compensée peuvent prétendre à une aide par le biais des prestations complémentaires.

D'après ce nouvel indicateur, environ 46 000 personnes à l'âge de la retraite en Suisse sont touchées par ce type de pauvreté. Les facteurs de risque donnant lieu à une situation de pauvreté ne pouvant être compensée correspondent globalement à ceux de la pauvreté en termes de revenu : les femmes, les personnes

Une attention accrue concernant la prévention de la pauvreté est primordiale.

retraitées de nationalité étrangère et les personnes ayant un faible niveau de formation sont particulièrement touchées. On constate par ailleurs que les personnes divorcées constituent un groupe particulièrement vulnérable. Afin de mieux comprendre le lien entre ces différents facteurs de risque, des analyses de régression ont été effectuées

en complément des analyses descriptives. Ces dernières montrent que le sexe, la nationalité et le niveau de formation ont un effet significatif sur le risque de pauvreté ne pouvant être compensée, les effets liés au sexe s'expliquant par des disparités en matière de formation. Il est apparu en outre que l'accumulation de tels facteurs de risque, par exemple pour une femme de nationalité étrangère ayant un faible niveau de formation, menait tout particulièrement à la pauvreté ne pouvant être compensée : dans les ouvrages de recherche, ces effets cumulatifs sont également appelés « intersectionnalité » (Guittar & Guittar, 2015). Sur la base des analyses réalisées, une attention accrue s'impose concernant la prévention de la pauvreté selon cette perspective intersectionnelle. L'effet « protecteur » de la formation a également été mis en

évidence. Une autre évaluation a en outre montré que les personnes retraitées touchées par une pauvreté sans issue sont en moins bonne santé, se sentent plus souvent seules et sont peu satisfaites de leur existence.

Les différentes analyses réalisées permettent de conclure que la prise en compte de la situation patrimoniale constitue un point de repère important pour mieux comprendre la situation financière réelle des personnes âgées et délimite un groupe de population défavorisé à bien des égards, que ce soit sur le plan de la santé ou de la satisfaction existentielle. Cette pauvreté dépasse également la dimension financière et reflète une situation connue dans le cadre de la recherche sous le nom de pauvreté multidimensionnelle (Ferro Luzzi et al., 2008).

Dans cette étude, le seuil de CHF 30 000 pour le patrimoine a été utilisé sur le modèle de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC). Il s'agit de la franchise prévue par la loi pour le patrimoine, qui est garantie par le législateur à toute personne à l'âge de la retraite et dont elle doit disposer sans restriction : on pourrait parler d'un pécule pour les cas d'urgence accordé à chacun. Dans ce cadre, aucune distinction n'a été opérée en fonction des autres réglementations de la LPC, par exemple aucun seuil spécifique n'a été appliqué aux personnes mariées. Les auteurs de la présente étude partent toutefois du principe qu'en prenant en compte d'autres informations, notamment celles relatives aux besoins en soins, le groupe des personnes touchées par la pauvreté ne pouvant être compensée sera encore plus conséquent. Dans cette logique, l'estimation de 46 000 personnes doit donc plutôt être vue comme prudente.

Pour mieux comprendre les résultats et les schémas présentés ici, il est nécessaire d'approfondir la recherche sur le lien entre la pauvreté multidimensionnelle et d'autres facteurs et conditions de vie qui l'expliquent. Cependant, il est déjà possible de constater que les résultats reflètent des lacunes du système de prévoyance déjà connues : on sait, par exemple, que les femmes qui sont aujourd'hui retraitées étaient autrefois moins représentées sur le marché du travail que les hommes. Elles exerçaient alors une activité lucrative souvent à raison de faibles taux d'occupation et dans des secteurs peu rémunérés. Dans un cas comme dans l'autre, les femmes actuellement à la retraite perçoivent nettement moins souvent une rente issue de la prévoyance professionnelle, et le montant des rentes chez les bénéficiaires varie lui aussi fortement en fonction du sexe (Wanner & Gerber, 2022).

Même si ces mécanismes internes permettent d'expliquer dans une certaine mesure pourquoi certains groupes sont plus touchés par la pauvreté que d'autres, la question essentielle suivante se pose : pourquoi cette forme de pauvreté ne pouvant être compensée existe-t-elle en Suisse alors que les prestations complémentaires sont prévues dans ce type de situation pour permettre aux personnes disposant d'un revenu et d'un patrimoine modestes d'atteindre au moins un niveau supérieur au seuil de pauvreté absolue. À cet égard, le phénomène de non-perception joue sûrement un rôle important. Par « non-perception », on entend que la personne en question a certes droit à des prestations complémentaires en raison de sa situation en matière de revenus et de patrimoine, mais qu'elle ne le fait pas valoir.

Une étude analysant la non-perception de l'aide sociale souvent citée a montré que ce phénomène est particulièrement répandu dans les communes rurales en raison de la stigmatisation sociale : lorsque tout le monde se connaît, on a honte de demander un soutien financier (Hümbelin, 2019). Les premières estimations relatives à la prévalence de la non-perception de prestations complémentaires vont de 29% pour Bâle-Ville (Hümbelin et al., 2021) à 14,7% (estimation réalisée par l'auteur, calculée avec la base de données SHARE, voir Meuli & Knöpfel, 2021, p. 149). Outre la stigmatisation sociale évoquée, les ouvrages de recherche identifient d'autres raisons pouvant conduire à une telle situation (voir Warin, 2016) : le manque d'information (p. ex., une personne en situation de pauvreté n'a pas connaissance des prestations

complémentaires), la « non-obtention » (p. ex., une demande a été déposée mais n'a jamais donné lieu à un versement, notamment en raison d'erreurs administratives) ou la « non-proposition » (p. ex., une personne touchée par la pauvreté demande un conseil, lors duquel la personne qui la conseille ne lui a jamais précisé qu'elle avait la possibilité de percevoir des PC).

Pour les auteurs de cette étude, le phénomène de non-perception semble être un mécanisme possible, voire prépondérant, susceptible de conduire à la pauvreté ne pouvant être compensée observée ici. En effet, une explication fondée sur la non-perception des prestations complémentaires serait également cohérente avec l'influence considérable de la formation et de la nationalité : on peut effet supposer que les personnes moins instruites disposent d'une connaissance plus limitée des différentes prestations sociales, ce qui inclut évidemment les prestations complémentaires. Les personnes qui n'ont pas grandi en Suisse pourraient également être concernées : il serait tout à fait possible qu'elles non plus ne sachent pas que les prestations complémentaires constituent un instrument de soutien dans des situations financières difficiles. Il peut également être plus difficile pour les personnes moins instruites de déposer une demande de prestations complémentaires, par exemple dans une situation où la personne est bel et bien au fait de l'existence de prestations complémentaires, mais éprouve des difficultés à déposer une demande. Les personnes retraitées de nationalité étrangère pourraient à leur tour être confrontées à la barrière de la langue, qui les empêche de s'informer au sujet des prestations complémentaires ou de déposer une demande à cet effet. En résumé, des recherches supplémentaires se révèlent nécessaires sur cet aspect également, pour mieux comprendre le phénomène et en quantifier l'ampleur.

Il convient également de préciser que les analyses effectuées ici se limitent au moment de leur réalisation seulement. Il existe toutefois de premières études suggérant que la pauvreté des personnes âgées – tout comme celle de la population active – est un phénomène dynamique (Gabriel et al., 2019). Par conséquent, les auteurs de la présente étude préconisent d'ajouter la composante temporelle dans de futures analyses afin de mettre en lumière la véritable ampleur de la vulnérabilité économique (voir le concept de vulnérabilité dynamique selon Spini et al., 2017). Ici, la vulnérabilité se définit comme le fait, pour une personne, d'être touchée par la pauvreté et de ne disposer d'aucune marge de manœuvre pour améliorer sa situation.

Enfin, l'étude a révélé d'importantes disparités d'un canton à l'autre, sur les plans de la pauvreté en termes de revenu comme de la pauvreté ne pouvant être compensée. Trouver une explication s'avère toutefois complexe, car les situations-types observées, avec le Tessin comme lieu de concentration de la pauvreté en termes de revenu et de la pauvreté ne pouvant être compensée, ne suivent aucun schéma spatial connu, comme les disparités entre régions linguistiques ou la fracture ville-campagne.

## Sources bibliographiques

- Aaberge, R., & Brandolini, A. (2015). Chapter 3 – Multidimensional Poverty and Inequality. In Atkinson, A. B. & Bourguignon, F. (Ed.), *Handbook of Income Distribution* (Vol. 2, pp. 141-216). Elsevier. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/B9780444594280000047>
- Baeriswyl, M. (2017). Participations sociales au temps de la retraite (Burnay, N., & Hummel, C., éd.; pp. 141-170). Peter Lang.
- Baeriswyl, M., & Oris, M. (2022). Friendship in Later Life: Thirty Years of Progress and Inequalities. *The International Journal of Aging and Human Development*, (2022). <https://doi.org/10.1177/00914150221092991>
- Baumann, I., & Madero-Cabib, I. (2021). Retirement trajectories in countries with flexible retirement policies but different welfare regimes. *Journal of Aging & Social Policy*, 33(2), 138-160.
- Bolzmann, C. (2015). Comparing older immigrants and older «nationals»: Challenges and perspectives. *International Exploratory Workshop «Ageing Migrants: Studying by Comparing»*, Genève, Suisse. <https://www.imiscoe.org/news/news-from-members/341-ageing-migrants-studying-by-comparing>
- Bonvin, J.-M., Lovey, M., Rosenstein, E., & Kempeneers, P. (2021). Social policies put to the test by the pandemic: Food banks as an indicator of the inadequacies of contemporary labour markets and social policies. *Social Policy Review 33: Analysis and Debate in Social Policy*, 2021, 95.
- Bundesamt für Statistik. (2017). Sozialhilfe im weiteren Sinn 2006-2014. Bundesamt für Statistik (BFS).
- Ciobanu, O., Fokkema, T., & Nedelcu, M. (2017). Ageing as a migrant: vulnerabilities, agency and policy implications. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 43(2), 164-181. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2016.1238903>
- Contrôle fédéral des finances (CDF). (2018). Surveillance des organes d'exécution des prestations complémentaires. Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Cox, D. R., & Snell, E. J. (1989). *Analysis of binary data* (Vol. 32). CRC Press.
- CSIAS. (2020). Pauvreté et seuils de pauvreté. Document de base de la CSIAS. CSIAS.
- Diener, E. D., Emmons, R. A., Larsen, R. J., & Griffin, S. (1985). The satisfaction with life scale. *Journal of Personality Assessment*, 49(1), 71-75.
- Equey Balzli, C. (2021). A Digital Individual Benefit Statement to Mitigate the Risk of Poverty in Retirement: The Case of Switzerland. *Risks*, 9(6), 101. Multidisciplinary Digital Publishing Institute. <https://doi.org/10.3390/risks9060101>
- Ferro Luzzi, G., Flückiger, Y., & Weber, S. (2008). Multidimensional Poverty: Factor and Cluster Analysis. In Kakwani, N., & Silber, J. (Eds.), *Quantitative Approaches to Multidimensional Poverty Measurement* (pp. 63-80). Palgrave Macmillan.
- Gabriel, R., Koch, U., & Wanner, P. (2022). La situation financière des veuves, des veufs et des orphelins. Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

- Gabriel, R., Kubat, S., Adili, K., & Oris, M. (2019). Factors affecting poverty trajectories in old age: First results from a Swiss five-year follow-up study. *The Dynamics of Inequality Across the Life-course (DIAL)*, Turku, Finlande, 7 juin 2019. <https://digitalcollection.zhaw.ch/handle/11475/17263>
- Gabriel, R., Oris, M., Studer, M., & Baeriswyl, M. (2015). The persistence of social stratification? A life course perspective on poverty in old-age in Switzerland. *Swiss Journal of Sociology*, 41(3), 465-487.
- Guggisberg, M., & Häni, S. (2014). La pauvreté des personnes âgées. Office fédéral de la statistique (OFS).
- Guggisberg, M., & Häni, S. (2020). La pauvreté des personnes âgées. Actualisation 2020 (Actualités OFS). Office fédéral de la statistique (OFS).
- Guittar, S. G., & Guittar, N. A. (2015). Intersectionality. In Wright, J. D. (Ed.), *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences (Second Edition)* (pp. 657-662). Elsevier. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/B9780080970868322024>
- Henke, J. (2020). *Revisiting Economic Vulnerability in Old Age: Low Income and Subjective Experiences Among Swiss Pensioners*. Springer International Publishing. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-36323-9>
- Hughes, M. E., Waite, L. J., Hawkey, L. C., & Cacioppo, J. T. (2004). A Short Scale for Measuring Loneliness in Large Surveys: Results From Two Population-Based Studies. *Research on Aging*, 26(6), 655-672. <https://doi.org/10.1177/0164027504268574>
- Hümbelin, O. (2019). Non-Take-Up of Social Assistance: Regional Differences and the Role of Social Norms. *Swiss Journal of Sociology*, 45(1), 7-33.
- Hümbelin, O., Richard, T., Schuwey, C., Luchsinger, L., & Fluder, R. (2021). Nichtbezug von bedarfsabhängigen Sozialleistungen im Kanton Basel-Stadt – Ausmass und Beweggründe. Berner Fachhochschule für Soziale Arbeit.
- Ihle, A., Oris, M., Fagot, D., Baeriswyl, M., Guichard, E., & Kliegel, M. (2015). The association of leisure activities in middle adulthood with cognitive performance in old age: The moderating role of educational level. *Gerontology*, 61(1), 543-550. <https://doi.org/10.1159/000381311>
- Jürges, H., Avendano, M., & Mackenbach, J. P. (2008). Are different measures of self-rated health comparable? An assessment in five European countries. *European Journal of Epidemiology*, 23(12), 773-781. <https://doi.org/10.1007/s10654-008-9287-6>
- Knöpfel, C., Leitner, J., Meuli, N., & Pardini, R. (2019). Revenu librement disponible des personnes âgées en Suisse – Étude comparative tenant compte des besoins en assistance et en soins. Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW).
- Mackenbach, J. P. (2012). The persistence of health inequalities in modern welfare states: The explanation of a paradox. *Social Science & Medicine* (1982), 75(4), 761-769. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2012.02.031>

- Madero-Cabib, I., Corna, L., & Baumann, I. (2020). Aging in different welfare contexts: A comparative perspective on later-life employment and health. *The Journals of Gerontology: Series B*, 75(7), 1515-1526.
- Meier, G., Mey, E., & Strohmeier Navarro Smith, R. (2021). Nichtbezug von Sozialhilfe in der Migrationsbevölkerung. *Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW)*.  
<https://digitalcollection.zhaw.ch/handle/11475/23044>
- Meuli, N., & Knöpfel, C. (2021). Ungleichheit im Alter: Eine Analyse der finanziellen Spielräume älterer Menschen in der Schweiz. *Seismo*.
- Moser, A., von Wyl, V., & Höglinger, M. (2021). Health and social behaviour through pandemic phases in Switzerland: Regional time-trends of the COVID-19 Social Monitor panel study. *PLOS ONE*, 16(8), e0256253. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0256253>
- Office fédérale de la statistique. (2012). *Pauvreté en Suisse: concepts, résultats et méthodes – Résultats calculés sur la base de l'enquête SILC 2008 à 2010*. Office fédéral de la statistique (OFS).
- Office fédérale de la statistique. (2021). *La population de la Suisse en 2020*. Office fédéral de la statistique (OFS).
- Oris, M., Gabriel, R., Ritschard, G., & Kliegel, M. (2017). Long Lives and Old Age Poverty: Social Stratification and Life-Course Institutionalization in Switzerland. *Research in Human Development*, 14(1), 68-87. <https://doi.org/10.1080/15427609.2016.1268890>
- Oris, M., Guichard, E., Nicolet, M., Gabriel, R., Tholomier, A., Monnot, C., Fagot, D., & Joye, D. (2016). Representation of Vulnerability and the Elderly. A Total Survey Error Perspective on the VLV Survey. In Oris, M., C. Roberts, D. Joye, & Ernst Staehli, M. (Eds.), *Surveying Human Vulnerabilities across the Life Course* (pp. 27-64). Springer.
- Pilgram, A., & Seifert, K. (2009). *Vivre avec peu de moyens*. Pro Senectute Suisse.
- Riou, J., Hauser, A., Fesser, A., Althaus, C. L., Egger, M., & Konstantinoudis, G. (2022). Direct and indirect effects of the COVID-19 pandemic on mortality in Switzerland: A population-based study (p. 2022.08.05.22278458). *medRxiv*. <https://doi.org/10.1101/2022.08.05.22278458>
- Ritschard, G., & Oris, M. (2005). Life Course Data in Demography and Social Sciences: Statistical and Data-Mining Approaches. *Advances in Life Course Research*, 10, 283-314.  
[https://doi.org/10.1016/S1040-2608\(05\)10011-2](https://doi.org/10.1016/S1040-2608(05)10011-2)
- Spini, D., Bernardi, L., & Oris, M. (2017). *Vulnerability across the life course*. Taylor & Francis.
- Stettler, P., Egger, T., Heusser, C. & Liechti, L. (2020). *Organisation de l'aide à la vieillesse dans les cantons*. Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Vecchi, G. (2007). *Poverty Measurement*. The World Bank's Bosnia and Herzegovina Poverty Analysis Workshop.

Wanner, P. (2020). A precise measure of the impact of the first wave of Covid-19 on life expectancy. Regional differentials in Switzerland (p. 2020.11.19.20234716). medRxiv. <https://doi.org/10.1101/2020.11.19.20234716>

Wanner, P., & Gabadinho, A. (2008). La situation économique des actifs et des retraités. Office fédéral des assurances sociales : diff.: OFCL, Vente de publications fédérales.

Wanner, P., & Gerber, R. (2022). La situation économique des actifs et des retraités. Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Warin, P. (2016). Le non-recours aux politiques sociales. PUG.

## Annexes

### A 1 Enquête suisse sur la vieillesse

#### A 1.1 CONCEPTION DE L'ÉTUDE

L'enquête suisse sur la vieillesse (SAS) est un projet commun de la fondation Pro Senectute Suisse, de la Haute école zurichoise de sciences appliquées et de l'Université de Genève. Elle a été réalisée pour la première fois en 2022. L'enquête suisse sur la vieillesse est une enquête longitudinale menée auprès d'environ 4500 personnes âgées de 55 ans et plus, représentative de tous les cantons et de la Suisse. Les personnes qui vivent dans des établissements médico-sociaux n'y sont pas prises en compte. À l'avenir, l'enquête doit avoir lieu à intervalles réguliers. Après une phase de première utilisation d'environ 18 mois, durant laquelle les données ont servi exclusivement à l'analyse de l'Observatoire national de la vieillesse, elles seront mises à la disposition du centre de compétences suisse en sciences sociales FORS et pour des travaux de recherche.

Les participants et participantes à l'étude ont été tirés au sort dans le cadre d'échantillonnage (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique. Lors de ce tirage au sort, la population de base / population cible se composait de la population résidente permanente âgée de plus de 54 ans. L'accent mis sur les personnes vivant dans des ménages privés ou l'exclusion de celles vivant dans des établissements médico-sociaux a été appliqué en excluant les ménages de plus de dix personnes, qui comprennent très probablement des établissements médico-sociaux et des hébergements collectifs.

Dans l'optique de couvrir tous les cantons et de pouvoir tirer des conclusions sur la population cantonale tout en tenant compte des contextes cantonaux, il a été décidé de procéder par étapes pour la constitution de l'échantillon net : une valeur indicative minimale en ce qui concerne le nombre de participants et participantes a été fixée à 180 personnes interrogées par canton. Dans les cantons avec une voix d'État partagée, la valeur indicative a été répartie en parts égales. Pour les cantons comptant peu d'habitants et d'habitantes, qui représentent moins de 5% mais plus de 1% de la population suisse totale, la valeur indicative a été réduite à 160. Pour les cantons représentant moins de 1% de la population suisse totale, la valeur de l'échantillon a été fixée à 120. Ces valeurs indicatives ont ensuite été pondérées en fonction de la population résidente permanente. Pour ce faire, 1000 personnes supplémentaires ont été réparties en fonction de la densité de population des cantons et ajoutées aux valeurs minimales décrites. Les chiffres ont ensuite été arrondis à l'unité supérieure.

L'enquête de terrain principale, qui s'est déroulée entre juin et août 2022, a été réalisée dans le cadre d'un mandat par l'institut indépendant d'études de marché et de sondages d'opinion MIS-Trend selon une approche mixte. Les participants et participantes ont été informés par le biais d'une lettre de contact qu'ils avaient été sélectionnés pour participer à l'étude. Ils ont ensuite eu la possibilité de remplir le questionnaire en ligne via un lien qui leur a été transmis. Ceux et celles qui n'ont pas répondu en ligne ont été contactés par téléphone et, s'ils étaient disposés à y participer, ont été interrogés directement dans le cadre d'un entretien téléphonique assisté par ordinateur (CATI). Environ 73% des participants et participantes ont choisi l'option du questionnaire en ligne, tandis que 27% ont répondu au questionnaire par téléphone.

La distorsion résultant de l'organisation de la stratification dans l'échantillon a été corrigée par une variable de pondération après l'enquête, en tenant compte du nombre de personnes effectivement interrogées dans chaque strate. Pour ce faire, le bilan démographique selon l'âge et le canton (OFS px-x-0102020000\_104) conformément à la statistique de la population et des ménages (STATPOP) de 2020 a été utilisé.

## A 1.2 QUESTIONNAIRE

Du point de vue du contenu, l'enquête suisse sur la vieillesse porte aussi bien sur l'évaluation générale des conditions de vie et de santé que sur les dimensions de la situation financière, de la numérisation, des loisirs, des aptitudes cognitives et des besoins de soins de la population suisse à l'âge de la retraite. La principale caractéristique de l'enquête suisse sur la vieillesse est sa vaste couverture géographique, qui permet de regrouper l'ensemble des cantons et quatre classes d'âge<sup>6</sup>. Dans le cadre de chaque enquête réalisée, un thème principal est défini. Des évaluations supplémentaires sont menées sur celui-ci. En 2022, le thème principal a été la pauvreté des personnes âgées. Dans la mesure du possible, le questionnaire s'appuie sur des hypothèses de travail existantes validées issues d'enquêtes comparables à propos de la vieillesse ou sur les nomenclatures de l'Office fédéral de la statistique.

## A 1.3 CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON

Si l'enquête suisse sur la vieillesse porte sur les catégories d'âge des 55 ans et plus, seules les personnes de 65 ans et plus ont été prises en compte dans le cadre de la présente étude, car celle-ci s'intéresse uniquement à la pauvreté des personnes à l'âge de la retraite. L'échantillon examiné, sur lequel se fondent les évaluations du présent dossier, compte 3313 personnes.

Le tableau A1 présente les principales caractéristiques sociodémographiques de la population âgée de 65 ans et plus, sur la base de l'échantillon de l'enquête suisse sur la vieillesse. Dans cette évaluation, toutes les données sont pondérées, c'est-à-dire que la distorsion due à la conception de l'échantillon a déjà été corrigée. Ce tableau peut ensuite être vérifié à l'aide de valeurs comparatives de la population suisse fournies par l'Office fédéral de la statistique, ce qui permet d'identifier les écarts découlant de l'enquête.

Dimension	Catégorie	Part	Intervalle de confiance	Estimation de l'OFS <sup>7</sup>
<b>Sexe</b>	Hommes	46.30%	+/-1.00%	44.97%
	Femmes	53.70%	+/-1.00%	55.02%
<b>Catégorie d'âge</b>	65-74	59.30%	+/-1.10%	50.78%
	75+	40.70%	+/-1.10%	49.20%
<b>Niveau de formation le plus élevé atteint</b>	Enseignement obligatoire	14.60%	+/-0.70%	23.8%
	Degré secondaire II	48.80%	+/-1.10%	48.1%
	Degré tertiaire	36.60%	+/-1.00%	28.1%
<b>Nationalité</b>	Nationalité étrangère	6.90%	+/- 0.50%	11.07%
	Nationalité suisse	93.10%	+/- 0.50%	88.93%

Tableau A1 : Caractéristiques sociodémographiques de la population âgée de 65 ans et plus

<sup>6</sup> L'enquête suisse sur la vieillesse s'est appuyée sur les classes d'âge 55 à 64 ans, 65 à 74 ans, 75 à 84 ans et 85 ans et plus. Les résultats n'étant pas assez solides en raison du nombre de réponses moindre parmi les classes d'âge les plus élevées dans certains cantons, les deux dernières ont été rassemblées dans la présente évaluation.

<sup>7</sup> Sources : Sexe, âge et nationalité : STATPOP, 2021 (tableau T 01.02.03.02) ; niveau de formation : relevé structurel, 2020 (tableau T 40.02.15.08.07)

Ce tableau montre que l'enquête suisse sur la vieillesse représente globalement très bien la population de plus de 65 ans et ne présente pas d'écart significatif par rapport à l'ensemble de la population qui pourrait nuire à la pertinence de l'évaluation. On observe de légères différences au niveau des catégories d'âge, la part de personnes âgées de 75 ans et plus étant légèrement inférieure dans l'échantillon. De même, la proportion de personnes de nationalité étrangère à l'âge de la retraite est un peu plus élevée. Ce résultat est toutefois plutôt positif d'un point de vue analytique, car il permet de mieux étudier le groupe relativement restreint de personnes âgées n'ayant pas la nationalité suisse. Enfin, la proportion des personnes titulaires d'un diplôme du degré tertiaire est légèrement plus élevée dans cette enquête.

#### A 1.4 LIMITES DE LA BASE DE DONNÉES

Malgré la taille solide de cet échantillon d'environ 3300 personnes âgées de plus de 65 ans, certaines évaluations posent problème, car elles reposent sur un nombre relativement limité d'observations. Elles peuvent donc donner lieu à des estimations plutôt imprécises. Ce problème concerne précisément les études qui s'appuient sur des caractéristiques particulièrement rares (p. ex. le nouvel indicateur de pauvreté ne pouvant être compensée ou la part de personnes en très mauvais état de santé). Afin d'en tenir compte, des intervalles de confiance sont indiqués dans toutes les évaluations : ils renseignent sur la précision ou l'incertitude des estimations présentées.

Outre le problème du nombre de cas parfois limité pour certaines caractéristiques se pose le problème de l'absence de réponses à certaines questions. Comme les personnes interrogées étaient libres de ne pas répondre à certaines questions, le taux de réponses manquantes (item non-réponses) peut également influencer sur les évaluations. Celles qui présentent un taux élevé de réponses manquantes sont signalées comme telles dans le texte. L'incertitude liée aux estimations est également représentée par les intervalles de confiance.

## A 2 Principaux concepts d'analyse

### A 2.1 UNITÉS D'ANALYSE ET PROCÉDURES DE STANDARDISATION

En principe, des données individuelles des personnes interrogées sont collectées dans le cadre de l'enquête suisse sur la vieillesse. Toutefois, pour tenir compte de la configuration des ménages, les principales informations relatives à la situation financière (en matière de revenu et de patrimoine) ont été collectées au niveau du ménage. Les informations relatives au revenu brut moyen des ménages ont ensuite été standardisées en fonction de la taille du ménage selon l'échelle de l'OCDE modifiée (OECD-modified scale). Le revenu du ménage qui en résulte est le revenu équivalent du ménage, qui sert de base pour classer la situation de pauvreté.

### A 2.2 CONCEPTS DE LA PAUVRETÉ

Dans une large mesure, le présent rapport s'appuie sur le concept de pauvreté absolue. Ce concept repose sur le seuil de pauvreté absolue, défini par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS, 2020). Il ne s'agit pas du montant minimal absolu requis pour couvrir les dépenses de première nécessité (minimum vital absolu), mais d'un montant minimal considéré en Suisse comme nécessaire à la participation à la vie en société (minimum vital social). Ce seuil est également utilisé par l'Office fédéral de la statistique pour la plupart des analyses concernant la pauvreté et est régulièrement adapté à l'évolution des conditions-cadres en Suisse. Le seuil de pauvreté utilisé dans les analyses s'élève à CHF 2279 pour une personne.

Un autre concept de la pauvreté utilisé est celui de la pauvreté relative ou du risque de pauvreté relative. Contrairement au seuil de pauvreté absolue, qui est fixé indépendamment du niveau de vie de l'ensemble de la population, le seuil de risque de pauvreté est défini sur la base de la répartition des revenus au sein de la population. Si l'on se base sur le revenu équivalent médian, c'est-à-dire le revenu médian dont disposent les ménages en Suisse, le seuil de pauvreté s'élève à 60% de celui-ci. Il s'agit donc de ménages dont les ressources financières sont limitées par rapport à celles de tous les autres. Selon la dernière actualisation de l'Office fédéral de la statistique, ce seuil s'établit à CHF 2506.

Définir la pauvreté à partir du revenu des ménages comporte le risque de sous-estimer la situation économique d'un ménage en ne prenant pas en compte les valeurs patrimoniales qu'il possède. C'est la raison pour laquelle deux autres indicateurs se sont établis dans le domaine de la recherche (voir Office fédéral de la statistique, 2012; Vecchi, 2007). Le premier est basé sur le concept de privation matérielle : il consiste à recenser les habitudes de consommation et l'équipement de base du ménage, puis à évaluer s'il se trouve ou non dans une situation de pauvreté matérielle. Contrairement aux concepts de la pauvreté exclusivement basés sur le revenu, il permet également de prendre en compte le patrimoine dans l'évaluation. Si un ménage dispose d'un faible revenu mais qu'il possède des valeurs patrimoniales importantes, aucune restriction ne s'impose en matière de consommation et d'équipement du ménage : les dépenses peuvent être compensées par l'utilisation du patrimoine. Dans le cadre d'une application stricte de ce concept lors d'enquêtes auprès de la population, une liste de neuf points en matière de consommation est utilisée. Lorsqu'elle s'est intéressée au degré de privation, l'enquête suisse sur la vieillesse s'est toutefois concentrée sur un seul point, à savoir la capacité d'un ménage à se permettre des dépenses imprévues de CHF 2000. Le dernier indicateur de pauvreté utilisé est subjectif et étudie le degré de facilité ou de difficulté d'une personne à joindre les deux bouts.

### A 2.3 VALEURS PATRIMONIALES

Dans le cadre de l'analyse de la situation patrimoniale, trois éléments ont été relevés et analysés dans l'enquête suisse sur la vieillesse : premièrement, la valeur cumulée de tous les biens immobiliers possédés par les personnes vivant dans un ménage ; deuxièmement, l'hypothèque cumulée (c'est-à-dire les dettes) liée à ces biens immobiliers ; troisièmement, le patrimoine dit liquide du ménage, qui comprend par exemple l'argent sur des comptes d'épargne, les espèces, les titres ou les participations d'entreprises. Certaines analyses ont uniquement porté sur le patrimoine liquide du ménage. Pour d'autres, le concept de patrimoine net a été utilisé : celui-ci se compose de la somme du patrimoine liquide du ménage et du patrimoine lié aux biens immobiliers, déduction faite des dettes hypothécaires existantes.

### A 2.4 MÉTHODES D'ANALYSE

D'un point de vue méthodologique, la présente étude se concentre sur l'évaluation descriptive et le traitement graphique des résultats. Elle évalue principalement la part de personnes touchées par la pauvreté au sein de la population âgée ou dans certains groupes de population à l'âge de la retraite selon les indicateurs décrits. Pour ce faire, les données recueillies dans le cadre de l'enquête suisse sur la vieillesse ont toujours été pondérées afin de refléter non pas la situation réelle au sein de l'échantillon, mais celle au sein de la population (voir le chapitre A1.1 consacré à la conception de l'enquête). Les figures présentent la valeur moyenne estimée et les intervalles de confiance à 95%. Ces derniers renseignent sur la précision des estimations. Certaines estimations ont également été réalisées à propos du nombre de personnes susceptibles de se trouver dans une situation particulière ; elles reposent elles aussi sur les pourcentages de l'échantillon de l'enquête suisse sur la vieillesse observés, qui ont ensuite été pondérés en fonction des effectifs de la population âgée de 65 ans et plus. Les évaluations descriptives ont toutes été effectuées dans le logiciel de statistique R, à l'aide du pack « survey ».

En outre, des analyses de régression ont été réalisées dans le cadre de l'étude des facteurs de risque liés à la pauvreté en termes de revenu et à la pauvreté ne pouvant être compensée. Pour ce faire, des modèles « de logistique binomiale » (gemäss Cox & Snell, 1989) ont été évalués. La variable binaire cible correspondait au risque d'avoir un revenu équivalent du ménage inférieur au seuil de pauvreté ou d'être touché par une pauvreté ne pouvant être compensée à l'âge de la retraite. Les valeurs des modèles ainsi déterminées ont ensuite été utilisées pour réaliser des simulations de bootstrap avec le pack « finalfit » d'Ewen Harrison.<sup>8</sup> 1000 simulations ont été réalisées. Les tableaux A2 et A3 présentent la moyenne de ces simulations ainsi que les intervalles de confiance à 95%. Tous les scripts d'analyse seront publiés en même temps que la présente évaluation sur la plateforme Researchgate.com dans un souci de reproductibilité.

	Odds-Ratio
Femmes	1.58***
Âge	1.01
Degré tertiaire (réf. sec. II)	0.68***
Enseignement obligatoire	3.04***
Nationalité étrangère	2.08***
Constante	0.03***
Observations	2,836
Log-vraisemblance	-1,084.43
AIC	2,180.87

Note: \*p<0.1; \*\*p<0.05; \*\*\*p<0.01

Tableau A2 : Modèle de régression logistique pour la pauvreté en termes de revenu

	Odds-Ratio
Femmes	1.44
Âge	0.99
Degré tertiaire (réf. sec. II)	0.45**
Enseignement obligatoire	3.43***
Nationalité étrangère	4.75***
Constante	0.03***
Observations	2,810
Log-vraisemblance	-320.22
AIC	652.44

Note: \*p<0.1; \*\*p<0.05; \*\*\*p<0.01

Tableau A3 : Modèle de régression logistique pour la pauvreté ne pouvant être compensée

<sup>8</sup> <https://finalfit.org/>

# Impressum et contact

## Impressum

© 2022 Pro Senectute Suisse  
Deuxième édition

## Éditeur et contact

Pro Senectute Suisse, Lavaterstrasse 60, case postale, 8027 Zurich  
Téléphone 044 283 89 89, e-mail : [info@prosenectute.ch](mailto:info@prosenectute.ch), [www.prosenectute.ch](http://www.prosenectute.ch)

## Auteurs

Rainer Gabriel (co-gestion du projet à la ZHAW, analyses statistiques, rédaction)  
Sonja Kubat (co-gestion du projet à la ZHAW, collaboration scientifique pour l'enquête suisse sur la vieillesse, vérification et correction du texte)

## Équipe de projet Pro Senectute Suisse

Alexander Widmer (gestion de projet chez Pro Senectute Suisse)  
Eliane Müller (collaboratrice scientifique chez Pro Senectute Suisse)

## Source des statistiques

Enquête suisse sur la vieillesse 2022

## Source image de titre

Rolf Neeser Photography

## Domaine thématique

Pauvreté des personnes âgées

## Proposition pour la citation

Gabriel, Rainer & Kubat, Sonja. (2022). Observatoire vieillesse de Pro Senectute: la pauvreté des personnes âgées en Suisse en 2022. Rapport partiel 1. Zurich: Pro Senectute Suisse.

## Conception/mise en page

Pro Senectute Suisse



Cet ouvrage, y compris tous ses éléments constitutifs, est sous licence Creative Commons Attribution 4.0 BY, NC. Cette licence autorise, sous réserve de la mention du nom de l'auteur, l'utilisation, la reproduction et la diffusion du matériel dans n'importe quel format ou support.

Toute utilisation commerciale est interdite. Les conditions de la licence Creative Commons s'appliquent exclusivement au matériel original. La réutilisation de matériel utilisé ici et provenant d'autres sources (identifiées avec mention de la source), comme des illustrations, des photos ou des extraits de texte, nécessite le cas échéant d'autres autorisations d'utilisation de la part du détenteur des droits concerné.

ISBN 978-3-9525751-1-6



9 783952 575116 >



**Pro Senectute Suisse**

Lavaterstrasse 60  
case postale  
8027 Zurich  
Téléphone 044 283 89 89

[info@prosenectute.ch](mailto:info@prosenectute.ch)  
[www.prosenectute.ch](http://www.prosenectute.ch)